



RAPPORT FINANCIER ANNUEL
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

- Rapport de gestion sur les comptes sociaux 2020
- Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels 2020
- États financiers annuels 2020

RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL

« J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion ci-joint présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquelles elles sont confrontées. »

Monsieur Bertrand de Castelnau
Directeur Général de Theradiag

THERADIAG SA

Société anonyme à Conseil d'administration au capital de 8.832.939,85 euros

Siège social : 14 rue Ambroise Croizat – 77183 Croissy Beaubourg

339 685 612 RCS Meaux

(ci-après dénommée la « Société » ou « THERADIAG »)

**RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
SUR LES COMPTES SOCIAUX
RELATIFS A L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020**

A.	RAPPORT DE GESTION	5
I	SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE.....	5
I.1	Présentation succincte de la Société et de l'activité au cours de l'exercice écoulé.....	5
I.2	Faits marquants de l'année 2020.....	5
II	PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES AUXQUELS LA SOCIETE EST CONFRONTEE	9
III	ACTIVITE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT DE LA SOCIETE	13
IV	EVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR DE LA SOCIETE	13
V	PRESENTATION DES COMPTES SOCIAUX DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020 ET PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT.....	14
V.1	Compte de résultat	14
V.2	Bilan.....	15
V.3	Proposition d'affectation du résultat.....	17
V.4	Charges et dépenses somptuaires visées à l'article 39-4 du Code général des impôts..	17
VI	TABLEAU DES CINQ DERNIERS EXERCICES DE LA SOCIETE.....	18
VII	SUCCESSALES	19
VIII	FILIALES ET PARTICIPATIONS	19
IX	EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE POUR LA SOCIETE	19
IX.1	Constatation d'une augmentation de capital par le Conseil d'administration réuni le 28 janvier 2021.....	19
IX.2	Attribution d'actions gratuites au profit de membres du personnel salarié de la Société et d'un mandataire social.....	19
X	INFORMATIONS JURIDIQUES	20
X.1	Aliénations d'actions (participations croisées)	20
X.2	Actions d'autocontrôle et participations croisées	20
X.3	Pratiques anticoncurrentielles.....	20
X.4	Informations relatives au capital de la Société.....	20
XI	INFORMATIONS SOCIALES, SOCIETALES ET ENVIRONNEMENTALES.....	25
XII	INFORMATIONS DIVERSES.....	25
XII.1	Délais de paiement clients et fournisseurs.....	25
	Le montant des factures fournisseurs non parvenues s'établit à 241 098 € et les factures à établir auprès de la clientèle s'élèvent à 430 088 € au 31 décembre 2020. Ces chiffres ne sont pas inclus au tableau ci-dessus.	26
XII.2	Montant des prêts inter-entreprises.....	26
XII.3	Mandats des Commissaires aux comptes.....	26
XII.4	Prévention du blanchiment d'argent et du financement du terrorisme (Directive UE 2015/849).....	27
XIII	GOUVERNANCE DE LA SOCIETE.....	27
B.	RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE.....	29
I	LISTE DE L'ENSEMBLE DES MANDATS ET FONCTIONS EXERCES DANS TOUTE SOCIETE PAR CHAQUE MANDATAIRE SOCIAL DURANT L'EXERCICE	30

II	CONVENTIONS REGLEMENTEES	33
III	TABLEAU RECAPITULATIF DES DELEGATIONS EN COURS DE VALIDITE ACCORDEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE DES ACTIONNAIRES DANS LE DOMAINE DES AUGMENTATIONS DE CAPITAL	33
IV	MODALITE D'EXERCICE DE LA DIRECTION GENERALE	37

Mesdames, Messieurs, Chers Actionnaires,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle pour vous rendre compte de l'activité de la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020 et soumettre à votre approbation les comptes sociaux dudit exercice.

Les rapports du Commissaire aux comptes et le présent rapport de gestion du Conseil d'administration, incluant le rapport sur le gouvernement d'entreprise, ainsi que les comptes annuels et autres documents s'y rapportant ont été mis à votre disposition au siège social de la Société dans les conditions et les délais prévus par la loi.

A. RAPPORT DE GESTION

I SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

Le présent rapport de gestion porte sur l'activité et les résultats de la société THERADIAG (la « Société ») durant l'exercice clos le 31 décembre 2020.

A la suite de la réalisation de la transmission universelle du patrimoine de sa filiale PRESTIZIA au profit de la Société, la société PRESTIZIA a été radiée du Registre du Commerce et des Sociétés de Meaux le 24 janvier 2020, avec effet au 10 janvier 2020. Par conséquent, à compter de cette date, la Société ne détient plus aucune filiale.

I.1 Présentation succincte de la Société et de l'activité au cours de l'exercice écoulé

THERADIAG est une société française, créée en 1986, spécialisée dans le développement, la fabrication et la commercialisation d'outils de diagnostic in vitro et de théranostic, au travers de deux divisions ou « *Business Units* » dédiées, à savoir :

- La Business Unit « Théranostic » (alliance du traitement et du diagnostic), développe des tests mesurant l'efficacité des biothérapies dans le traitement des maladies inflammatoires chroniques. Elle commercialise la gamme Lisa-Tracker®, marquée CE, une solution complète de diagnostic multiparamétrique pour la prise en charge des patients atteints de maladies auto-immunes et traités par biothérapies. La gamme i-Tracker® est en cours de développement et sera lancée en 2020.
- La Business Unit « Diagnostic In Vitro » développe, commercialise et distribue des offres complètes de tests de diagnostic in vitro pour le dépistage des maladies auto-immunes, des maladies infectieuses et des allergies. Elle propose des tests aux techniques variées (Elisa, tests rapides, immunofluorescence, Dot, immunochie, chimiluminescence, biologie moléculaire...) ainsi que des gammes d'automates et de solutions pour le diagnostic à haut débit, basées sur la technologie Multiplex de Luminex.

Grâce à cette offre complète et innovante, THERADIAG participe au développement de la « médecine personnalisée », favorisant l'individualisation des traitements, la mesure de leur efficacité et la prévention des résistances médicamenteuses.

La Société est basée à Marne-la-Vallée. Au cours de l'exercice 2020, l'entreprise comptait environ soixante collaborateurs.

I.2 Faits marquants de l'année 2020

- **Mars 2020** : THERADIAG annonce le marquage CE des quatre premiers kits de tests i-Tracker® de sa gamme TRACKER®.

En novembre 2019, suite à la signature avec IDS d'un accord de développement et de distribution de sa gamme de produits TRACKER®, Theradiag avait réalisé le marquage CE de son automate i-Track¹⁰®¹. En février 2020, la société annonçait les excellents résultats préliminaires obtenus sur de nouveaux kits i-Tracker® sur ce nouvel automate².

Theradiag propose les quatre premiers coffrets de tests i-Tracker® : i-Tracker® Infliximab, i-Tracker® Anti-Infliximab, i-Tracker® Adalimumab et i-Tracker® Anti-Adalimumab, tous adaptés à l'i-Track¹⁰®, son automate de dernière génération permettant un chargement continu tube à tube (*random access*).

Ces premiers coffrets ou 'kits' sont la dernière génération des gammes de tests TRACKER®, les plus vendues sur le marché du monitoring des biothérapies.

¹ Se référer au communiqué de presse en date du 18 novembre 2019

² Se référer au communiqué de presse en date du 13 février 2020

Le marquage CE de ces quatre premiers kits i-Tracker[®] est désormais effectué et leur mise sur le marché a été déclarée auprès de l'Agence Nationale de Sécurité du Médicament et des produits de santé (ANSM). Ces kits Infliximab et Adalimumab sont validés sur les molécules princeps et sur les biosimilaires. Enfin, ils sont conformes aux standards de l'Organisation Mondiale de la Santé.

- **Avril 2020** : Theradiag s'engage dans la lutte contre le Covid-19 et fait le point sur l'impact probable sur l'exercice 2020³.

Positionnement stratégique et décisions concernant les tests sérologiques Covid-19

Theradiag, spécialiste de l'immunologie, met ses compétences et son expérience au service du dosage des anticorps.

La société a engagé depuis le début de la semaine du 20 avril 2020, un processus de validation de kits de tests sérologiques auprès du Centre National de Référence pour les Virus des infections respiratoires de Paris.

Theradiag participe aux nouveaux essais cliniques Covid-19

La Société a été contactée par de nombreux investigateurs en France et à l'international, dans le cadre de l'évaluation clinique de biothérapies pour le traitement du Covid-19.

Certaines biothérapies autorisées actuellement pour le traitement de maladies inflammatoires chroniques sont évaluées pour traiter les formes sévères du Covid-19. Ces évaluations sont en lien avec le syndrome dit « de libération des cytokines », aussi appelé « orage cytokinique ».

Theradiag participe aux évaluations de la biodisponibilité (dosage) des biothérapies utilisées en traitements candidats dans le cadre de ces nouveaux essais cliniques, en particulier le Tocilizumab.

Theradiag a évalué les conséquences potentielles de l'épidémie actuelle de Covid-19 sur son activité.

La Société a mis en place les mesures prescrites par les autorités envers ses collaborateurs et a maintenu son activité selon son plan de continuité du 17 mars 2020. Theradiag a mis en place les mesures nécessaires, incluant le recours au chômage partiel et le contrôle accru de ses coûts afin de préserver ses marges ainsi que sa trésorerie

- **Juin 2020** : Activité de tests Covid-19 et marquage CE des premiers tests labellisés Theradiag⁴.

A ce jour, quatre tests ont été validés par le Centre National de Référence de Paris (CNR) :

Deux tests distribués par Theradiag (marqués CE par leurs fabricants) :

- Un test PCR Mikrogen – *ampliCube* Coronavirus SARS-CoV-2 précédemment mentionné
- Un test rapide Diagreat – 2019-nCoV IgG / IgM Antibody Rapid Test Kit

Deux tests labellisés sous la marque Theradiag

- Le test rapide Theradiag – TDR Covid-19 IgG+IgM THERA
- Le test ELISA Theradiag – ELISA COVID-19 THERA02 IgG et IgM

Ces deux derniers tests viennent également d'être marqués CE ; en conséquence, leur commercialisation en France et à l'international peut commencer via les réseaux commerciaux habituels de Theradiag, et ce selon les contraintes réglementaires en vigueur dans chaque pays.

Pour rappel, ces deux derniers kits de diagnostic sont conçus et assemblés dans ses laboratoires français situés à Marne-la-Vallée. Ces kits sont utilisés par les laboratoires d'analyses médicales dont la plupart sont équipés d'automates d'immuno-sérologie à haut débit.

En parallèle, Theradiag continue d'investir en R&D dans ce domaine afin d'apporter des solutions toujours plus fiables et utiles sur le marché.

La commercialisation débutant, il reste difficile de mesurer l'impact de ces tests sur le chiffre d'affaires 2020.

³ Se référer au communiqué de presse en date du 22 avril 2020

⁴ Se référer au communiqué de presse en date du 8 juin 2020

- **Juillet 2020** : L'Université de Tours et Theradiag signent deux accords⁵ :
 - Un premier accord de licence exclusive porte sur la fabrication et l'accès à des protéines virales. Ces protéines ont été développées à l'origine afin de les utiliser sous forme de tests de diagnostic, dans le cadre d'un projet collaboratif soutenu par des fonds d'amorçage de l'ANR Flash COVID-19. Ce nouveau contrat de licence avec l'Université de Tours permettra à la société d'utiliser ces protéines pour mettre au point, produire et commercialiser un nouveau test de sérologie sur la technologie ELISA dont l'objet est de détecter la présence ou l'absence d'anticorps dirigés contre le virus dans le sang des patients.
 - Un deuxième accord de collaboration globale a été signé. Il permettra à l'Université de Tours et à Theradiag de mettre en place différents partenariats de recherche ou de prestations. La société pourra avoir un accès facilité aux laboratoires de recherche tourangeaux spécialisés dans les domaines médicaux et pharmaceutiques.

- **Septembre 2020** :

Création d'un nouvel établissement à Tours⁶

Dans la continuité de son partenariat avec l'Université de Tours concernant un accord spécifique de licence exclusive portant sur la fabrication de protéines virales du Covid-19 et un accord de collaboration globale, Theradiag s'est établie en Région Centre Val de Loire par la création d'un établissement secondaire à Tours. Celui-ci renforcera la collaboration en cours et permettra d'accompagner les développements prévus avec l'Université de Tours et l'environnement technico-économique tourangeau dans certains projets de Recherche et Développement de Theradiag.

Cet établissement sera en lien direct avec les infrastructures existantes et les équipes du siège social de la Société basé à Croissy-Beaubourg.

Les efforts conjoints des différentes structures permettront notamment de disposer de nouvelles sources de matières premières et d'envisager de nouveaux débouchés de type bioproduction. Hébergé dans un premier temps dans la pépinière Start'inbox, cet établissement sera doté de moyens humains au fur et à mesure du développement des activités.

Lancement d'une nouvelle gamme automatisée de tests destinés au monitoring des biothérapies sur l'IDS-iSYS⁷

Theradiag annonce le lancement de quatre nouveaux tests destinés à être utilisés sur l'analyseur automatisé IDS-iSY (i-Tracker® Infliximab, i-Tracker® Anti-Infliximab, i-Tracker® Adalimumab et i-Tracker® Anti-Adalimumab) préalablement lancés sur l'i-Track¹⁰®. Les tests ont suivi la procédure de validation sur l'analyseur IDS-iSYS dans l'objectif de les mettre à la disposition de la base installée d'analyseurs d'IDS-iSYS dans les pays acceptant le marquage CE.

Lancement d'un test antigénique en France pour le dépistage de la Covid-19 en moins de 15 minutes⁸

Theradiag lance un test antigénique en France pour le dépistage de la Covid-19 en moins de 15 minutes marqué CE. Ce test a été développé par un partenaire espagnol de longue date de Theradiag, CerTest Biotec, spécialiste de la détection directe de pathogènes respiratoires en tests rapides.

- **Octobre 2020** : Theradiag obtient le renouvellement de sa certification ISO 13485.

- **Décembre 2020** :

Theradiag obtient un financement non dilutif de 1,9 M€ sous forme de Prêt Garanti par l'Etat⁹

⁵ Se référer au communiqué de presse du 1er juillet 2020

⁶ Se référer au communiqué de presse du 24 septembre 2020

⁷ Se référer au communiqué de presse du 16 septembre 2020

⁸ Se référer au communiqué de presse du 21 septembre 2020

⁹ Se référer au communiqué de presse du 8 décembre 2020

Theradiag obtient auprès d'un syndicat bancaire un Prêt Garanti par l'Etat (P.G.E.) de 1,9 million d'euros. Le prêt est garanti à hauteur de 90% par l'État français ; il a une échéance initiale de 12 mois avec une option d'extension permettant à la Société d'amortir le remboursement du montant principal sur une période pouvant aller jusqu'à 5 ans.

Publication d'une étude conforme aux exigences de la Haute Autorité de Santé (HAS)¹⁰

Theradiag publie un résumé d'une étude menée par le laboratoire de virologie du Centre Hospitalier Universitaire d'Amiens du 18 octobre au 27 novembre 2020, conforme aux exigences de la Haute Autorité de Santé (HAS), validant la sensibilité et la spécificité des tests antigéniques qu'elle commercialise et confirmant les performances des études d'ores et déjà réalisées par le fabricant. Cette validation des tests en respectant la méthodologie de la HAS constitue un prérequis pour pouvoir rester sur les listes de la Direction Générale de la Santé (DGS) et poursuivre la commercialisation de tests antigéniques de qualité. Il est à noter que des études ne respectant pas la méthodologie et le type d'échantillons établis par la HAS peuvent induire des biais de résultat et donc un manque de fiabilité des tests.

1.2.a– Augmentations et réduction du capital social

Lors de sa réunion en date du 18 juin 2020, le Conseil d'administration a constaté la réalisation définitive de l'augmentation de capital d'un montant nominal de 23.920,70 euros par émission de 14.071 actions nouvelles, résultant de l'exercice de 140.791 BSA 4 et ayant pour effet de porter le capital social d'un montant de 14.765.956,90 euros à 14.789.877,60 euros.

Lors de la même réunion, le Conseil d'administration a constaté l'acquisition définitive de 14.662 actions gratuites attribuées le 17 juin 2019, ayant pour effet de porter le capital social d'un montant de 14.789.877,60 euros à 14.814.803 euros.

Lors de l'Assemblée Générale Mixte du 25 juin 2020, une réduction de capital social motivée par des pertes pour un montant maximal de 6.100.000 euros par voie de diminution de la valeur nominale des actions de la Société a été autorisée. L'Assemblée a décidé que le Conseil d'administration aurait tous pouvoirs à l'effet d'arrêter le montant définitif de cette réduction de capital social dans la limite de 6.100.000 euros ainsi que la nouvelle valeur nominale des actions. Lors de sa réunion en date du 29 juin 2020, le Conseil d'administration a décidé de faire usage de cette autorisation et a décidé de réduire le capital social à concurrence d'un montant de 6.013.067,10 euros par voie de diminution de la valeur nominale des 8.714.590 actions ordinaires composant le capital qui est réduite de 1,70 euro à 1,01 euro chacune, ramenant ainsi le capital social de 14.814.803 euros à 8.801.735,90 euros. Cette réduction du capital social a été réalisée par imputation de 6.013.067,10 euros sur le poste report à nouveau dont le solde débiteur a été réduit du même montant.

Cette opération a eu pour conséquence de reconstituer les capitaux propres de la Société qui sont désormais supérieurs à la moitié du capital social de la Société¹¹.

1.2.b - Eligibilité au plan PEA-PME

La Société a par ailleurs confirmé son éligibilité au PEA-PME conformément aux articles L. 221-32-2 et D. 221-113-5 et suivants du Code monétaire et financier fixant les critères d'éligibilité des entreprises au PEA-PME comme suit :

- L'entreprise emploie moins de 5 000 salariés, et
- Son chiffre d'affaires annuel est inférieur à 1 500 millions d'euros ou le total de son bilan est inférieur à 2 000 millions d'euros.

¹⁰ Se référer au communiqué de presse en date du 14 décembre 2020

¹¹ Cela fera l'objet d'une constatation lors de l'assemblée générale annuelle devant se tenir le 6 mai 2021.

Les investisseurs peuvent intégrer les actions de Theradiag au sein des comptes PEA-PME dédié à l'investissement dans les petites et moyennes valeurs, bénéficiant des mêmes avantages fiscaux que le PEA classique.

II PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES AUXQUELS LA SOCIETE EST CONFRONTEE

Les principaux risques auxquels la Société est confrontée sont inhérents à son activité et à sa capacité à financer ses activités de développement. Parmi eux :

- Risques d'insuccès des projets de recherche et de développement

La Société pourrait ne pas bénéficier pleinement de ses investissements en recherche et développement en cas d'échec technique ou industriel si les produits développés ne recevaient pas les autorisations réglementaires nécessaires ou s'ils ne rencontraient pas de succès commercial.

En effet, la Société devrait investir des montants importants dans la recherche et le développement de produits. Des difficultés techniques, industrielles, réglementaires ou commerciales concernant ces produits pourraient avoir un impact significatif sur l'activité, la situation financière, les résultats, le développement et la rentabilité de la Société, notamment :

- la sélection en amont des nouveaux produits ou de nouveaux domaines de développement pourrait s'avérer peu pertinente et ne pas déboucher sur le lancement de nouveaux produits ;
- les équipes de recherche et développement pourraient ne pas parvenir à développer les nouveaux produits nécessaires aux objectifs stratégiques de l'entreprise, tant pour la conquête de nouveaux marchés que pour le maintien des débouchés actuels ;
- le co-développement avec d'autres partenaires technologiques de produits importants pour la croissance de la Société pourrait s'avérer plus difficile qu'escompté et les lancements correspondants pourraient être retardés ou abandonnés.
- le lancement des nouveaux produits pourrait nécessiter des investissements, tant en recherche et développement qu'en marketing, en production et en frais commerciaux plus importants que ceux prévus par la Société ;
- la commercialisation de certains produits pourrait être empêchée ou plus coûteuse que prévu, en raison de l'existence de droits de propriété intellectuelle appartenant à des tiers ;
- les nouveaux produits pourraient ne pas répondre suffisamment aux besoins du marché et ainsi n'être adoptés par les laboratoires et/ou la communauté médicale qu'après un délai plus long que prévu ;
- les produits commercialisés par la Société pourraient présenter des défauts susceptibles d'en retarder la commercialisation, d'affecter leur succès commercial ou de mettre à la charge de la Société des frais supplémentaires pour remédier à ces défauts et/ou pour indemniser les clients ;
- les concurrents de la Société pourraient développer des produits plus efficaces ou qui, pour d'autres raisons, seraient mieux adaptés à la demande du marché ou qui pourraient rendre obsolètes certains produits de la Société en cours de développement ou déjà commercialisés et ce, avant même que celle-ci n'ait pu couvrir les frais qu'elle avait engagés dans le cadre de la recherche, du développement et de la commercialisation de ces nouveaux produits ; enfin,
- le Théranostic, qui est considéré comme un facteur de croissance à moyen et long terme de la Société, pourrait connaître un développement plus lent qu'attendu (l'apport médical des produits pourrait s'avérer plus difficile à démontrer que prévu, les changements induits dans la pratique médicale pourraient ne pas être adoptés par les laboratoires d'analyses biologiques, les médecins ou les autres professionnels de santé selon le rythme voulu, et/ou les organismes réglementaires et de remboursement pourraient insuffisamment valoriser l'innovation associée).

- Risques relatifs aux lancements commerciaux de nouveaux produits de diagnostic ou de théranostic

Au moment de leur commercialisation, les nouveaux produits de diagnostic ou de théranostic proposés par THERADIAG (qu'ils s'agissent de produits « in house » ou commercialisés pour le compte de tiers) pourraient être

reçus de manière négative par les laboratoires d'analyses biologiques, les médecins ou les autres professionnels de santé.

Si la Société ne parvenait pas à faire accepter par le marché les produits proposés, ceci pourrait avoir un impact significatif sur l'activité, la situation financière, les résultats et plus généralement le développement de la Société. L'acceptation par le marché, le niveau de prix, la rapidité de pénétration du marché par les produits de la Société et l'augmentation des volumes vendus dépendront, notamment, de leur valeur médicale ajoutée, de leurs performances en termes de sensibilité et de spécificité, de leur sécurité, de leur facilité d'utilisation, de leur statut réglementaire, de leur niveau de remboursement ainsi que des autres avantages qu'ils présenteront face aux produits de la concurrence.

La Société développe une part importante de son activité sur des produits de théranostic.

En conséquence, elle est exposée :

- au risque de rupture technologique de produits venus de la concurrence
- au risque lié au cycle de vie des produits pharmaceutiques.

En effet, si les médicaments monitorés par les tests de théranostic de THERADIAG perdaient leur enregistrement ou étaient remplacés par de nouveaux tests ou de nouveaux médicaments, cela pourrait réduire l'activité des tests Theradiag de manière importante.

- Risques liés à l'activité de distribution et de partenariat de la Société : dépendance vis-à-vis des distributeurs et/ou des partenaires implantés à l'étranger, risque de perte d'un contrat de distribution

L'activité de distribution de produits de diagnostics et d'autres produits plus spécifiques présente plusieurs risques.

La Société a mis en place un réseau de commercialisation conclu avec des distributeurs et/ou partenaires implantés principalement à l'étranger. La Société est dépendante des efforts marketing et commerciaux déployés par ces distributeurs et/ou partenaires et d'une manière générale, ce système de vente indirecte maintient la Société dans un niveau de dépendance commerciale à l'égard de ses partenaires sur qui elle s'appuie, particulièrement en ce qui concerne la relation que ces derniers entretiennent avec leurs clients ou leur réseau de prescripteurs.

A cet égard, la Société ne peut garantir que des accords de distribution et/ou de partenariats importants en termes de chiffre d'affaires ou de développements futurs de la Société ne seront pas remis en cause. La survenance de tels événements entraînerait une perte de gamme de distribution et impacterait le volume des ventes attendu et pourrait donc avoir un impact significatif sur l'activité, la situation financière, le développement et la rentabilité de la Société. Toutefois, ce risque est considéré comme faible puisque l'activité de distribution représente une faible part du chiffre d'affaires de la Société en 2020.

- Risques liés à l'environnement réglementaire

Les contraintes réglementaires, notamment la réglementation sur le marquage CE dans le Diagnostic In Vitro, pourraient restreindre la capacité de la Société à mettre ses produits « in house » sur le marché ou rendre leur fabrication plus coûteuse. Les produits « in house » de la Société font l'objet de réglementations strictes, évolutives et très variables selon les pays où ces produits sont commercialisés.

L'obtention d'une autorisation ou d'une certification nécessaire à la commercialisation d'un nouveau produit peut prendre plusieurs mois et requérir d'importantes ressources financières. Le site de fabrication fait également l'objet d'autorisations et de contrôles périodiques. En conséquence, des dispositions réglementaires pourraient :

- retarder ou rendre impossible la mise sur le marché par la Société de ses produits « in house » nouveaux,
- obliger la Société à interrompre la production ou la commercialisation de produits existants,
- modifier les procédés de fabrication, ou
- imposer des contraintes coûteuses à la Société.

L'Agence Nationale de Sécurité du Médicament et des Produits de Santé (ANSM) effectue des inspections de sites se trouvant sur le territoire français. A la suite de ces inspections, il existe un risque que la Société se voit contrainte de réaliser des travaux nécessaires à la remise en conformité de son site de Croissy Beaubourg. La réalisation de tels risques aurait un effet défavorable significatif sur les activités, la situation financière, les résultats ou le développement de la Société.

La Société a également fait l'objet en 2020, comme chaque année, d'un audit de renouvellement (et tous les trois ans de re-certification) de son certificat ISO 13485 : 2016 et a obtenu ce renouvellement.

- Risques liés à l'évolution des politiques de remboursement des soins de santé

Le succès commercial de la Société dépendra, en partie, du niveau de remboursement de ses produits par les organismes de santé publique, les assureurs privés, les organismes de gestion intégrée des soins de santé et tout autre organisme. Aucune garantie n'existe sur les modalités de remboursement qui seront appliquées aux produits de la Société, ni sur le caractère suffisant d'un tel remboursement. Si les produits de la Société n'obtenaient pas ou plus un niveau de remboursement raisonnable, leur acceptation par le marché pourrait être défavorable.

Par ailleurs, l'effet de mesures législatives ou réglementaires visant à réduire les dépenses de santé pourrait se traduire par des baisses de prix importantes des produits de la Société. Cette évolution limiterait la capacité de la Société à générer un chiffre d'affaires en ligne avec ses prévisions.

- Risques liés aux produits défectueux

La Société pourrait être exposée à un risque de mise en cause de sa responsabilité lors de la commercialisation de ses produits, en particulier si l'un de ses produits entraînait un faux résultat d'analyse qui lui-même entraînerait une décision thérapeutique erronée.

Bien que la Société n'ait fait l'objet d'aucune action en responsabilité ou autre plainte liée à la mise en œuvre de sa technologie ou à l'utilisation de ses produits à ce jour, elle ne peut garantir que sa couverture d'assurance actuelle soit suffisante pour répondre aux conséquences d'actions en responsabilité civile qui pourraient être engagées contre elle, ou pour répondre à une situation exceptionnelle ou inattendue.

Une telle action en responsabilité contre la Société, même si elle n'aboutissait pas, pourrait s'avérer longue, coûteuse en frais de défense et avoir des effets négatifs sur l'image et la situation financière de la Société.

L'activité, la situation financière, les résultats, le développement et les perspectives de la Société à moyen et long terme pourraient être significativement affectés par la réalisation de ces risques.

Pour prévenir un tel risque, la Société a souscrit à une assurance responsabilité civile.

- Risques liés aux activités internationales

La Société exerce ses activités dans le monde entier. Ainsi, les risques encourus par la Société propres aux activités internationales sont nombreux, notamment :

- les risques liés aux changements inattendus ou aux défauts d'harmonisation en matière de réglementation, particulièrement commerciale ou fiscale ;
- les risques liés aux variations de taux de change ;
- les risques liés aux changements politiques ou économiques affectant une région ou un pays donné et notamment de non transfert des devises (dollar) du pays où est situé le client payeur ;
- les risques liés aux réglementations locales qui diffèrent d'un pays à l'autre ;
- les risques liés à la survenance de nouvelles réglementations relatives au contrôle des exportations à l'encontre de pays dans lesquels se trouvent certains clients de la Société, à toute déviation par rapport aux réglementations des pays dans lesquels la Société opère, ces réglementations étant généralement spécifiques, évolutives et complexes ;
- les risques douaniers, la Société pouvant être contrôlée et éventuellement faire l'objet de redressements.

La réalisation d'un ou plusieurs de ces risques serait donc susceptible d'avoir une incidence défavorable sur l'activité, la situation financière ou les résultats de la Société.

- Risque d'illiquidité

Le financement de la croissance de la Société s'est historiquement effectué par un renforcement de ses fonds propres par voie d'augmentation de capital. Cependant, la Société a contracté un Prêt Garanti par l'Etat d'un montant total de 1 900 k€ souscrit auprès de ses deux principaux partenaires bancaires, amortissable à partir du 2 décembre 2021, si la Société opte pour un différé d'amortissement de 12 mois.

Ce prêt s'ajoute à celui de 230 k€ souscrit en 2019 pour financer le partenariat conclu avec IDS et dont le solde restant dû au 31 décembre 2020 est de 183,2 k€.

La Société est donc peu exposée à un manque de liquidités.

Elle a également des engagements de crédit-bail auprès de deux établissements financiers.

Les autres engagements correspondent à une avance remboursable accordée par Bpi France Innovation.

La Société a planifié ses besoins de financements en fonction du développement de certains produits entraînant des dépenses significatives de recherche et de développement dont les revenus futurs seront récurrents. Néanmoins, seuls des investissements exceptionnels ou une situation imprévue pourraient placer la Société en une éventuelle situation de manque de trésorerie.

- Ressources incertaines en capitaux et financement

Si la Société était dans l'incapacité de financer sa croissance, elle rechercherait d'autres sources de financement, comme le renforcement de ses fonds propres par voie d'augmentation de capital.

La Société pourrait ne pas parvenir à se procurer des capitaux supplémentaires quand elle en aurait besoin, ou que ces capitaux ne soient pas disponibles à des conditions financières acceptables. Dans ce cas, la Société pourrait notamment devoir : (i) retarder, réduire ou supprimer des programmes de recherche et développement de nouveaux produits ou de nouvelles technologies ou (ii) le cas échéant, renoncer à certaines opérations de croissance externe.

De plus, si la Société levait des capitaux par émission d'actions nouvelles, la participation de ses actionnaires pourrait être diluée. Le financement par endettement pourrait par ailleurs comprendre des conditions restrictives pour la Société et ses actionnaires. La réalisation de l'un ou de plusieurs de ces risques pourrait avoir un effet défavorable significatif sur la Société, son activité, sa situation financière, ses résultats, son développement et ses perspectives.

- Risque de dilution

Dans le cadre de la politique de motivation de ses dirigeants, administrateurs et employés, la Société a régulièrement émis ou attribué des options de souscription d'actions, des bons de souscription d'actions et des actions gratuites.

La Société pourrait procéder à l'avenir à l'émission ou à l'attribution de nouveaux instruments financiers donnant accès au capital de la Société. Dans l'hypothèse où la Société ne serait pas en mesure de dégager suffisamment de ressources d'exploitation, elle pourrait être amenée à faire à nouveau appel au marché par l'émission d'actions nouvelles.

De manière générale, toute émission ou attribution complémentaire d'actions ou autres instruments financiers donnant accès au capital, entraînerait une dilution pour les actionnaires de la Société.

- Risque d'exposition aux incidences de l'épidémie de Covid-19

Les conséquences potentielles de l'épidémie actuelle de la Covid-19 (dit "Coronavirus") sur l'activité de Theradiag ont été identifiées, analysées et qualifiées. Concernant l'approvisionnement, l'impact est resté très limité et la Société dispose d'un stock de marchandises et de produits finis de plusieurs mois.

La Société a saisi l'opportunité de commercialiser des tests antigéniques dès le mois de septembre, enregistrant ainsi un chiffre d'affaires de 844 k€ de ces produits durant l'exercice 2020.

La Société a également contracté un Prêt Garanti par l'Etat (PGE) d'un montant total de 1 900 k€ souscrit auprès de ses deux principaux partenaires bancaires afin de sécuriser sa trésorerie dans ce contexte de crise sanitaire.

La Société est restée mobilisée afin de réduire les éventuels effets de la Covid-19, et a mis en place les mesures nécessaires, incluant le recours au chômage partiel et le contrôle accru de ses coûts afin de préserver ses niveaux de marge ainsi que sa trésorerie.

Parallèlement, et conformément aux recommandations officielles, la Société a mis en place toutes les mesures pour limiter l'exposition de ses collaborateurs, la moitié d'entre eux disposant de facilités de travail à distance.

Bien entendu, comme toute entreprise, Theradiag reste exposée à la possible généralisation de cette épidémie et suit avec attention son évolution.

III ACTIVITE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT DE LA SOCIETE

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020, les coûts internes et externes de recherche et développement se sont élevés, hors subvention, à 917 k€. Une très large partie de ces coûts, soit 816 k€, ont été immobilisés.

Sur la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020, 383 k€ ont été enregistrés en produit d'impôt au titre du Crédit d'Impôt Recherche (CIR).

Le principal projet de la Société au cours de l'exercice 2020 a été le développement des kits Tracker Infliximab et Adalimumab positionnables sur l'automate i-Track10[®] de la société IDS (technologie Clia).

IV EVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR DE LA SOCIETE

La Société n'entend pas faire de prévisions ou d'estimation de bénéfice.

THERADIAG va continuer dans les prochaines années de développer la fabrication de kits théranostics, « *in House* » en IVD, ainsi que la distribution, en France, de produits innovants notamment en biologie moléculaire.

L'activité IVD propriétaire s'érode tandis que l'activité de théranostic est amenée à progresser de manière très importante en particulier aux Etats-Unis et à l'export et devrait constituer à terme le premier vecteur de croissance de Theradiag.

La commercialisation en Europe des i-Track10[®] et de ses menus constitue d'ores et déjà une progression de l'activité Théranostic.

Au-delà de la France (54 % du chiffre d'affaires en 2020), les ventes aux Etats-Unis ont connu une progression de 24%.

V PRESENTATION DES COMPTES SOCIAUX DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020 ET PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

V.1 Compte de résultat

V.1.a - Chiffre d'affaires

en k€	31/12/2020			31/12/2019		
	IVD	Theranostic	Total	IVD	Theranostic	Total
CA Distribution	3 193	0	3 193	2 795	0	2 795
CA In House	2 100	5 120	7 220	2 411	4 432	6 843
Chiffre d'affaires	5 293	5 120	10 413	5 206	4 432	9 638

Au 31 décembre 2020, Theradiag a réalisé un chiffre d'affaires de 10,4 millions d'euros contre 9,6 millions d'euros en 2019 soit une croissance de + 8%.

L'activité **Theranostic** enregistre une croissance de + 688 k€ (soit +15.5 %) portée par les ventes auprès du partenaire américain de la Société, HaliDx Inc., pour 508 k€ et de manière générale de kits LISA TRACKER® en routine qui représentent dorénavant l'activité récurrente de la Société.

L'activité **Diagnostic in Vitro (IVD)** affiche une progression de +1,7% incluant des ventes importantes de tests antigéniques pour la détection de la Covid-19.

V.1.b - Autres produits d'exploitation

Ils sont essentiellement constitués de la production immobilisée des frais de R&D investis sur le projet Lisa Tracker pour un montant de 815,6 k € ainsi qu'une subvention de 69 k€ reçue de la Région Ile de France (Pm'Up).

La production stockée à 123 k€ (vs 21 k€ en 2019) reflète le ralentissement relatif des commandes hospitalières.

V.1.c - Taux de marge

Les éléments de comptabilité analytique permettent de déterminer les éléments suivants :

	2020	2019
Chiffre d'affaires	10 413	9 638
Coûts variables	3 831	3 231
Marge sur coût variable (en K€)	6 582	6 422
<i>Marge sur coût variable (en %)</i>	<i>63%</i>	<i>67%</i>
Coûts fixes de production	1 857	1 826
Marge brute totale	4 726	4 580
<i>Marge brute totale (en %)</i>	<i>45%</i>	<i>48%</i>

La marge totale – marchandises et produits fabriqués – diminue en % en raison de la baisse de la marge sur cout variable (-4% des ventes), les couts fixes de production restant stables.

La marge commerciale des seules marchandises de 2020 à 66,3 % diminue - *versus 68% en 2019* - car elle inclut les ventes des tests antigéniques pour 844 k€ dont la marge se situe aux environs de 25%.

V.1.d - Autres charges hors R&D

Les charges de personnel ont légèrement augmenté pour un effectif inférieur, cette hausse est due aux coûts de séparation de deux collaborateurs et de la meilleure prise en compte de la part variable des rémunérations.

	2019	2020
Effectif moyen (hors CDD et alternants)	60	57

Les autres charges hors R&D diminuent toutefois en pourcentage des ventes, s'établissant à 44,5 % versus 46,3 % en 2019.

V.1.e - Résultat financier

Le résultat financier s'améliore par rapport à 2019. La progression du cours de bourse durant l'exercice et jusqu'au 31 décembre a permis à la Société de reprendre intégralement sa provision pour dépréciation des titres auto détenus (99 k€) constituée fin 2019.

V.1.f - Résultat exceptionnel

La comparaison avec l'année 2019 est peu pertinente. En effet, l'exercice 2019 avait enregistré l'impact comptable et financier de l'arrêt des relations avec le partenaire chinois HOB qui s'était traduit par un résultat de +674 k€ constitué de reprises de provisions supérieures aux charges exceptionnelles liées à la fin de la collaboration.

En 2020, sur un total de 289,6 k€ de produits exceptionnels, la Société a enregistré 288,1 k€ de plus-values (ou boni) sur cessions de titres auto détenus.

Les charges exceptionnelles de l'exercice 339,9 k€ se décomposent comme suit :

- 137,9 k€ de charges non récurrentes : les frais de l'assemblée générale ordinaire annuelle et extraordinaire du 25 juin 2020 tenue sur seconde convocation et une indemnité de séparation d'un collaborateur ; et
- 202,0 k€ de moins-values (ou mali) sur cessions de titres auto détenus.

V.1.g - Impôt sur les sociétés

Le report de déficits antérieurs conduit à n'enregistrer aucun Impôt sur les sociétés en 2020.

En revanche, le Crédit d'Impôt Recherche a été comptabilisé à hauteur de 383,9 k€ en 2020 contre 282,2 k€ en 2019, imputable à 100% au développement des produits de la division Théranostic.

V.2 Bilan

V.2.a - Actifs immobilisés

Les immobilisations incorporelles ont augmenté de 1.009 k€ en valeur brute durant l'exercice.

Ce mouvement représente l'activation des frais internes et externes de recherche & de développement pour 815 k€ (les 2/3 en frais de personnel du département R&D et 1/3 en consommables et charges externes, par exemple la coopération avec la société IDS) ainsi que la mise en service de 140 k€ d'immobilisations en cours. Le solde est constitué d'immobilisations de développements informatiques sous-traités.

Les immobilisations corporelles se sont accrues de 57 k€ à la suite de l'acquisition d'une machine en production et de matériels informatiques nécessaires au télétravail.

Les immobilisations financières sont constituées :

- des dépôts de garantie retenus par
le bailleur : 74 134 €
la société d'affacturage : 96 770 €
- du contrat de liquidités réparti comme suit au 31 décembre 2020 :
Actions propres : 154 604 € (70 276 titres détenus)
Liquidités : 163 414 €

Il est à noter que les titres de participation que la Société détenait à 100% dans sa filiale Prestizia - et provisionnés à 100% - ont définitivement été sortis des immobilisations financières en raison de la transmission universelle du patrimoine de Prestizia par la Société. Un boni de fusion a été enregistré suite à cette opération pour un montant de 6 424 euros.

V.2.b – Actifs circulants

- Stocks : leur valeur nette globale augmente de 1 642 k€ décomposée en 47 k€ d'augmentation du stock de matières premières, de + 123 k€ de produits en-cours et finis et de + 1 472 k€ du stock marchandises essentiellement les tests antigéniques de détection du virus Sars Cov2.
- Créances clients : d'une valeur de 1 412 k€, elles augmentent de 413 k€ soit +14 % versus fin 2019. Ceci s'explique par la forte progression de la facturation à émettre aux Etats-Unis (+246 k€) ainsi que par l'émergence de créances envers les pharmacies d'officine et certains grossistes. Elles atteignent 167 k€ à la clôture pour un montant inexistant fin 2019.
Ces clients ont massivement acheté les tests antigéniques entre fin octobre et fin décembre 2020. Malgré les sommes en compte, 80% du chiffre d'affaires des « Tests Covid » était encaissé à la clôture.
- Autres créances : ce poste s'est accru de 163 k€ au cours de l'exercice.
Constitué à 75 % du Crédit Impôt Recherche, ce dernier a progressé + 101 k€ en raison des développements portant sur un test interne de dépistage du Sars Cov 2.
Par ailleurs le crédit de TVA a augmenté de 22 k€ et les écarts de conversion de 13 k€.

V.2.c - Disponibilités

Le montant des disponibilités à fin 2020 s'élève à 3 544 k€ contre 2 899 k€ à fin 2019 soit + 645 k€.

Ce mouvement résulte de dépenses d'investissement d'avenir élevées pour 1 m€ et d'une consommation de cash d'exploitation de 200 k€. La principale ressource en trésorerie est l'apport du prêt garanti par l'Etat pour 1,9 m€. Les OPCVM monétaires s'établissent à 19 742 €.

V.2.d - Capitaux propres

Ils ont évolué de la manière suivante :

Capitaux propres au 31/12/2019 :	5 396 028 €
Résultat de l'exercice (perte) :	(231 053 €)
Augmentation de capital - BSA et Actions gratuites	80 050 €
Prime d'émission liée aux BSA	21 318 €
Prime d'émission liée aux actions gratuites	(24 925 €)
Boni de T.U.P de Prestizia :	6 424 €
Capitaux propres au 31/12/2020 :	5 247 842 €

Il est à noter que la réduction du capital social mentionnée en supra (voir paragraphe I.2.b. du présent rapport de gestion), ayant été effectuée par absorption des pertes antérieures, est sans incidence sur la valeur totale des capitaux propres.

V.2.e – Autres fonds propres, Provisions pour risques et Dettes

Les avances conditionnées de Bpi France ont diminué de 243 k€ à la suite du remboursement annuel de l'aide de la Bpi au projet PISI Tracker à hauteur de 36 k€ et du règlement du solde de l'avance reçue au titre du projet PISI Carena.

Les provisions pour risques ont été totalement reprises grâce à la résolution du seul litige prud'homal.

Au 31 décembre 2020, le solde des emprunts et dettes auprès des établissements de crédit est de 2,08 m€ et se répartit de la manière suivante :

- 1,9 m€ au titre du P.G.E souscrit par la Société ; et
- 183 k€, au titre d'un crédit souscrit en 2019.

V.2.f - Passifs courants

Les dettes fournisseurs ont augmenté de 2 m€ en un an, en raison des livraisons importantes de tests antigéniques passées peu avant la date de clôture (1,82 m€), les autres fournisseurs évoluant en progression du chiffre d'affaires (+76 k€).

Les dettes fiscales et sociales diminuent de 15 k€ du fait de la reprise de provisions constituées pour quelques personnes ayant quitté l'entreprise.

V.3 Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons d'affecter le résultat déficitaire de l'exercice, s'élevant à -231 053 € en totalité au poste « Report à nouveau » ("RàN").

Cependant, afin de réduire le solde débiteur de ce dernier compte, il sera également proposé d'affecter l'intégralité de la prime d'émission en compte au 31 décembre 2020, soit 10 489 476 € au poste RàN.

Aussi, après prise en compte dans le RàN de ces affectations et de la prise en compte durant l'exercice des créations de titres (actions gratuites et exercice de BSA) ainsi que de la réduction de la valeur nominale de l'action, le report à nouveau s'établirait à -3 641 k€.

Le total des capitaux propres n'étant nullement affecté par cette répartition, demeurera à 5 247 842 euros.

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous rappelons qu'aucun dividende n'a été versé au cours des trois derniers exercices.

V.4 Charges et dépenses somptuaires visées à l'article 39-4 du Code général des impôts

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, nous vous indiquons que les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020 intègrent des dépenses ou charges visées à l'article 39-4 du code général des impôts, à savoir une fraction d'amortissement excédentaire sur les véhicules de tourisme, dont il vous sera demandé d'approuver le montant s'élevant à 45 308,94 euros.

VI TABLEAU DES CINQ DERNIERS EXERCICES DE LA SOCIETE

Vous trouverez ci-dessous le tableau faisant apparaître les résultats financiers de la Société au cours des cinq derniers exercices, conformément aux dispositions de l'article R. 225-102 du Code de commerce.

Exercice	2020	2019	2018	2017	2016
	<i>Date de clôture</i> 31/12/2020	<i>31/12/2019</i>	<i>31/12/2018</i>	<i>31/12/2017</i>	<i>31/12/2016</i>
	<i>Durée</i> 12 mois	<i>12 mois</i>	<i>12 mois</i>	<i>12 mois</i>	<i>12 mois</i>
Situation financière en fin d'exercice					
Capital social (€)	8 801 736	14 765 957	14 751 148	14 728 939	11 699 278
dont					
Capital social appelé	8 801 736	14 765 957	14 751 148	14 728 939	11 699 278
Capital social non appelé					
Nombre d'actions ordinaires	8 714 590	8 685 857	8 679 258	8 664 082	6 881 928
Nombre maximal d'actions futures à créer sur options de souscription d'actions (OSA) sur OCA	néant	néant	néant	néant	néant
Sur warrants (BSA4)	néant	44 966	44 966	68 420	68 420
Sur warrants (BSA5)	néant	néant	33 970	33 970	33 970
Sur warrants (BSA, BSA 1-1, BSA 1-2, BSA 1-3, BSA2, BSA3)*	23 810	23 810	23 810	23 810	23 810
Sur warrants (BSA6)	61 390	61 390	61 390	61 390	
Sur warrants (BSAR)	néant	néant	1 225 715	1 227 282	
Actions gratuites	néant	25 000	9 581	23 190	16 190
Résultat global des opérations effectives					
Chiffres d'affaires (H.T)	10 413 296	9 637 614	8 911 512	9 224 599	9 144 307
Résultats avant impôts, amortissements et provisions	(236 073)	(954 954)	(809 772)	(2 531 845)	(1 166 941)
Impôts sur les bénéfices	(383 921)	(282 234)	(277 840)	(256 715)	(97 193)
Résultats après impôts, amortissement et provisions	(231 053)	348 909	(785 672)	(6 913 330)	(1 676 284)
Résultat distribué		-	-	-	-
Résultat des opérations réduit à une seule action					
Résultats après impôts, mais avant amortissement et provisions	0.017	(0.077)	(0.061)	(0.263)	(0.155)
Résultats après impôts, amortissements et provisions	(0.027)	0.040	(0.091)	(0.798)	(0.244)
Dividende attribué à chaque action		-	-	-	-
Personnel					
Nombre de salariés au 31 décembre	57	60	59	65	65
Montant de la masse salariale	3 113 526	2 931 094	2 878 950	3 560 660	3 395 210
Montant des charges patronales	1 519 956	1 455 065	1 514 648	1 808 682	1 752 884

VII SUCCURSALES

Néant.

VIII FILIALES ET PARTICIPATIONS

Au 31 décembre 2020, THERADIAG ne détient plus de filiale ni de participation, notamment en conséquence de l'absorption de sa filiale PRESTIZIA détenue à 100% par voie de Transmission Universelle de Patrimoine. La société PRESTIZIA a été radiée du Registre du Commerce et des Sociétés de Meaux le 24 janvier 2020 avec effet au 10 janvier 2020.

IX EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE POUR LA SOCIETE

IX.1 Constatation d'une augmentation de capital par le Conseil d'administration réuni le 28 janvier 2021

Lors de sa réunion en date du 28 janvier 2021, le Conseil d'administration a constaté la réalisation définitive de l'augmentation de capital d'un montant nominal de 31.203,95 euros par émission de 30.895 actions nouvelles, résultant de l'exercice de 308.950 BSA 4 et ayant pour effet de porter le capital social d'un montant de 8.801.735,90 euros à 8.832.939,85 euros. Il est précisé que, bien que l'augmentation de capital résultant de l'exercice de ces bons ait été constatée après la clôture de l'exercice clos le 31 décembre 2020, l'exercice des 308.950 BSA 4 est intervenu le 16 octobre 2020.

IX.2 Attribution d'actions gratuites au profit de membres du personnel salarié de la Société et d'un mandataire social

Lors de sa réunion en date du 28 janvier 2021, le Conseil d'administration, agissant sur autorisation de l'Assemblée Générale Mixte du 25 juin 2020, a décidé l'attribution d'un nombre total de 38.020 actions gratuites au profit de salariés de la Société et à Monsieur Bertrand DE CASTELNAU, en sa qualité de directeur général de la Société. Il est précisé que sur ces 38.020 actions gratuites, 5.200 ont été attribuées à Monsieur Bertrand DE CASTELNAU et qu'en tant que bénéficiaire mandataire social, ce dernier est tenu de conserver au nominatif 20 % des actions gratuites acquises du fait de ladite attribution jusqu'à la cessation de ses fonctions de mandataire social.

IX.3 Theradiag signe avec ORGENTEC un contrat de fourniture de réactifs de contrôle de qualité nommés Alegria® Check

Theradiag a annoncé le 14 janvier 2021 avoir signé un contrat de partenariat avec ORGENTEC, Société allemande leader sur le marché mondial en auto-immunité, pour lui fournir des réactifs de contrôle de qualité nommés Alegria® Check.

Les laboratoires d'analyse médicale doivent respecter des exigences réglementaires croissantes en matière de contrôle de qualité. Theradiag s'est forgé une expertise depuis de nombreuses années sur les produits de contrôle de qualité. Pour répondre à ces demandes croissantes, Theradiag fabriquera et fournira à ORGENTEC, dès 2021 et pour au minimum les trois prochaines années, des contrôles de qualité multiparamétriques permettant de suivre les performances du système Alegria®. Alegria® est un automate développé par ORGENTEC pour le diagnostic des maladies auto-immunes et des maladies infectieuses. Ces kits de contrôles Alegria® Check sont au nombre de 7 et vérifient les résultats de 15 paramètres auto-immuns disponibles sur l'instrument.

IX.4 Theradiag annonce le marquage CE de quatre nouveaux kits de tests i-Tracker® destinés au monitoring des biothérapies

Theradiag a annoncé le 11 janvier 2021 avoir réalisé le marquage CE de quatre kits supplémentaires de sa gamme de tests i-Tracker® destinés au monitoring des biothérapies. En 2020, Theradiag avait annoncé le lancement de la commercialisation de ses quatre premiers kits de tests i-Tracker® (i-Tracker® Infliximab, i-Tracker® Anti-Infliximab, i-Tracker® Adalimumab et i-Tracker® Anti-Adalimumab) adaptés à l'i-Track10® et à IDS-iSYS.

En 2021, Theradiag poursuit ses investissements de R&D et ses efforts d'innovation et propose désormais, en plus de ses premiers tests, quatre coffrets complémentaires de tests i-Tracker® : i-Tracker® Vedolizumab, i-Tracker® Anti-Vedolizumab, i-Tracker® Ustekinumab et i-Tracker® Anti-Ustekinumab, tous adaptés à l'i-Track10®, son automate de dernière génération permettant un chargement continu (random access), ainsi qu'à l'analyseur automatisé IDS-iSYS, un analyseur fabriqué par la société IDS. Ces nouveaux coffrets de tests i-Tracker® permettent aux cliniciens d'ajuster le dosage des médicaments qui mesure les niveaux sériques et plasmatiques des biothérapies employées dans le traitement de nombreuses pathologies inflammatoires chroniques en gastroentérologie. Ils sont calibrés sur les standards internationaux de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS). Le marquage CE de ces quatre nouveaux kits i-Tracker® est désormais effectué et leur mise sur le marché a été déclarée auprès de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé (ANSM). Ces kits, Vedolizumab et Ustekinumab, sont validés sur les molécules utilisées pour le traitement des maladies inflammatoires chroniques en gastroentérologie, comme la maladie de Crohn et la rectocolite hémorragique par exemple. Ce marquage CE de nouveaux kits de tests venant compléter la gamme LISA Tracker® s'inscrit dans la stratégie de développement de la solution i-Track10® dans les principaux centres hospitaliers et les laboratoires privés, tant en France qu'à l'international, dans les pays où Theradiag est présent.

X INFORMATIONS JURIDIQUES

X.1 Aliénations d'actions (participations croisées)

Néant.

X.2 Actions d'autocontrôle et participations croisées

Il n'existe pas d'actions d'autocontrôle ni de participation croisée au 31 décembre 2020.

X.3 Pratiques anticoncurrentielles

Aucune sanction n'a été prononcée à l'encontre de la Société par l'Autorité de la concurrence durant l'exercice clos le 31 décembre 2020.

X.4 Informations relatives au capital de la Société

X.4.a Répartition du capital social et des droits de votes au 31 décembre 2020

Se référer aux sections I.2.a et V.2.d du présent document concernant les augmentations de capital qui ont été réalisées au cours de l'année 2020.

Au 31 décembre 2020, le capital de la Société était composé de 8 714 590 actions.

Compte tenu des informations reçues en application des dispositions de l'article L.233-7 du Code de commerce, nous vous indiquons ci-après l'identité des actionnaires possédant plus du vingtième, du dixième, des trois vingtièmes, du cinquième, du quart, des trois dixièmes, du tiers, de la moitié, des deux tiers, des dix-huit vingtièmes ou des dix-neuf vingtièmes du capital social ou des droits de vote au 31 décembre 2020. Le calcul des droits de vote tient compte des droits de vote double attribués statutairement aux actions inscrites au nom du même titulaire dans les registres de la Société depuis au moins deux ans.

A la connaissance de la Société, au 31 décembre 2020, les actions composant le capital et les droits de vote se répartissent de la façon suivante :

Au 31 décembre 2020	Nombre total d'actions	% du capital	Nombre total de droits de vote exerçables	% des droits de vote
Actions auto-détenues	70 276	0,8 %	n/a	n/a
Management	18 181	0,2 %	21 700	0,2 %
Autres actionnaires	8 626 133	99,0 %	8 674 545	99,8 %
Total	8 714 590	100,0 %	8 696 245	100,0 %

Dans le tableau ci-dessus, le nombre total des droits de vote et les pourcentages de droits de vote sont calculés sur la base de l'ensemble des actions auxquelles sont attachés des droits de vote.

X.4.b Informations concernant les transactions réalisées par les dirigeants et leurs proches sur les titres de la Société

En application des dispositions des articles 223-26 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers et L. 621-18-2 du Code monétaire et financier, nous vous indiquons que les opérations suivantes ont été réalisées par les dirigeants ou leurs proches sur les titres de la Société entre le 1^{er} janvier 2020 et la clôture de l'exercice 2020 :

- La société HOB BIOTECH GROUP CORP., LTD., personne morale liée à GEJIA OUYANG, administrateur de la Société, a cédé, le 4 mai 2020, 157.724 actions de la Société à un prix unitaire de 3,9626 euros ; et
- La société HOB BIOTECH GROUP CORP., LTD., personne morale liée à GEJIA OUYANG, administrateur de la Société, a cédé, le 5 mai 2020, 583.332 actions de la Société à un prix unitaire de 3,4517 euros.

X.4.c Opérations effectuées par la Société sur ses propres actions

Nous devons également vous rendre compte des opérations d'achat et de vente par la Société de ses propres actions afin d'en réguler le cours et ce conformément aux dispositions de l'article L. 225-211 du Code de commerce.

Nous vous indiquons que la Société a conclu, le 16 janvier 2020 un nouveau contrat de liquidité avec la société Portzamparc du groupe Bnp Paribas, qui a pris effet le 3 février 2020. Simultanément, il a été mis fin au contrat de même nature conclu le 2 mai 2014 avec la société Kepler Cheuvreux.

En date du 31 décembre 2020, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité :

- Nombre d'actions : 70 276 titres
- Solde en espèces du compte de liquidité : 163 413,87 €
- Valeur comptable des actions : 154 604,02 €

Pour la mise en œuvre du nouveau contrat conclu avec la société Portzamparc, les moyens suivants ont été affectés au compte de liquidité :

- 104 687 titres transférés de l'ancien contrat de liquidité,
- 21 413,17 euros en espèces de l'ancien contrat de liquidité.

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-211 du Code de commerce, le tableau, ci-après, fournit les informations requises sur les opérations réalisées dans ce cadre au cours de l'exercice 2020 :

Contrats entre Kepler Cheuvreux puis Portzamparc et THERADIAG	Quantités	Cours
Actions en compte au 01/01/20	113 187	1,14 €
Actions achetées au cours moyen	786 234	2,73 €
Actions vendues au cours moyen	- 829 145	2,79 €
Actions en compte au 31/12/20	70 276	2,59 €

Le montant de la valeur nominale des actions propres au 31 décembre 2020 s'élève ainsi à 70.978,76 euros.

La totalité des actions propres de la Société ont été affectées à la finalité suivante :

- l'animation du marché des actions dans le cadre d'un contrat de liquidité conclu avec un prestataire de service d'investissement, en conformité avec la Charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers.

Aucune réallocation des actions de la Société à d'autres finalités ou objectifs n'a été réalisée.

X.4.d Participation des salariés au capital

Au 31 décembre 2020, les salariés de la Société détenaient au nominatif 46 994 actions, soit 0,54 % du capital social à la date du présent rapport.

Par ailleurs, certains salariés bénéficient d'actions gratuites ainsi qu'il est exposé ci-après.

X.4.e Bons de souscription d'actions

Le tableau ci-dessous récapitule les caractéristiques principales des plans de bons de souscription d'actions (dits « BSA 2 » et « BSA 6 »), en place au sein de la Société à la date du présent document.

Type de titres	BSA 2	BSA 6
Date d'assemblée générale	24 mars 2006	26 avril 2016
Date du conseil d'administration	27 mars 2006	28 février 2017
Nombre de bons émis, attribués et souscrits en vigueur	1	11.730
Nombre total d'actions pouvant être souscrites ou être achetées	23.810	11.730
Date d'expiration	(2)	28 février 2027
Prix de souscription ou d'achat	100 €	0,531 €
Modalités d'exercice des bons	-	Possibilité d'exercer un nombre x de bons par période mensuelle complète, et pour la première fois à partir du 28/02/2018, calculé selon la règle suivante : $x = (\text{nb total de BSA 6 attribués au bénéficiaire} * \text{nb de mois écoulés depuis le 28/02/2017}) / 48$
Prix d'exercice	Prix d'exercice, prime d'émission incluse, de la totalité des actions qui résulteraient de l'exercice du bon, d'un maximum de 250.000 euros	3,54 €
Nombre de BSA exercés à la date du présent rapport	0	0
Nombre cumulé de bons d'ores et déjà annulés / rendus caduques	0	49 660
Dilution maximale en actions et en % issues de l'exercice des BSA (1)	23.810 / 0,27%	11.730 / 0,13%

(1) Calcul réalisé sur la base d'un capital non dilué divisé en 8.745.485 actions. En cas d'exercice de la totalité des BSA en circulation, le capital social serait composé de 8.781.025 actions à la suite de l'émission des 35.540 actions résultant de l'exercice de l'intégralité des BSA.

(2) Le plan BSA 2 prévoit que le titulaire peut exercer ce bon jusqu'à l'expiration du plus long des trois délais suivants :

- dix (10) ans à compter de l'émission du BSA, ou
- cinq (5) ans à compter de l'admission de tout ou partie des titres de la Société aux négociations sur un marché réglementé européen ou nord-américain, ou
- dans l'hypothèse d'une Trade Sale (définie dans le protocole d'investissement du 29 mars 2006 comme étant un apport de titres ou d'activités par la Société à un tiers ou une fusion), et au cas où le titulaire ne l'exercerait pas à sa seule discrétion, au plus tard à la date de réalisation de ladite Trade Sale. Le BSA 2 devenant caduc de plein droit après la réalisation de la Trade Sale.

⁽³⁾ Lors de la réunion du Conseil d'administration du 25 février 2016, les plans de BSA 4 ont été modifiés par prorogation de leur période d'exercice.

En ce qui concerne les 449.669 BSA 4 exercés au cours de l'exercice 2020, l'augmentation de capital corrélative a été constatée :

- au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020, lors de la réunion du Conseil d'administration en date du 18 juin 2020, ayant pour effet de porter le capital social d'un montant de 14.765.956,90 euros à 14.789.877,60 euros, par émission de 14.071 actions nouvelles ; et
- après la clôture de l'exercice clos le 31 décembre 2020, lors de la réunion du Conseil d'administration en date du 28 janvier 2021, ayant pour effet de porter le capital social d'un montant de 8.801.735,90 euros à 8.832.939,85 euros par émission de 30.895 actions nouvelles.

Lors de sa réunion en date du 18 mars 2021, le Conseil d'administration a constaté la caducité de 49.660 BSA 6.

X.4.f Attributions d'actions gratuites

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020, le Conseil d'administration n'a procédé à aucune attribution gratuite d'actions.

Lors de sa réunion en date du 18 juin 2020, le Conseil d'administration a constaté l'attribution définitive de 14.662 actions gratuites sur les 25.000 actions attribuées par le Conseil lors de sa réunion du 17 juin 2019 au profit d'un bénéficiaire salarié. Après constatation de l'attribution définitive et de la création de 14.662 actions, le capital social de la Société a été porté de 14.789.877,60 euros à 14.814.803 euros. Les 10.338 autres actions gratuites qui avaient été attribuées au bénéficiaire lors de la réunion du Conseil du 17 juin 2020 ne remplissaient pas les conditions de performance qui y étaient attachées et elles n'ont donc pas été définitivement acquises par le bénéficiaire.

Au 31 décembre 2020, il n'y avait plus aucune action gratuite en cours d'attribution.

Toutefois, depuis cette date, une nouvelle attribution gratuite d'actions a depuis été décidée par le Conseil d'administration, lors de sa réunion en date du 28 janvier 2021 (se référer à la section IX.2).

X.4.g Attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020, la Société n'a émis ou attribué aucune option de souscription ou d'achat d'actions.

X.4.h Information sur les dividendes

La Société ne versera pas de dividendes au titre de l'exercice 2020 et ne prévoit pas de verser de dividendes au cours de sa phase initiale de recherche et développement. Aucun dividende n'a été versé depuis la création de la Société.

XI INFORMATIONS SOCIALES, SOCIETALES ET ENVIRONNEMENTALES

Dans le cadre de ses programmes de recherche et développement, la Société utilise des matières dangereuses et des matériaux biologiques, des solvants et autres produits chimiques. En conséquence, la Société est soumise à des législations et des réglementations en matière d'environnement, de sécurité et de protection des opérateurs régissant l'utilisation, le stockage, la manipulation, le transport, l'émission et la mise au rebut des matières dangereuses, y compris les produits chimiques et biologiques.

XII INFORMATIONS DIVERSES

XII.1 Délais de paiement clients et fournisseurs

En application des dispositions de l'article L 441-6-1 al.1 du Code de commerce, nous vous indiquons la décomposition, à la clôture des deux derniers exercices, du solde des dettes à l'égard des fournisseurs, par date d'échéance.

XII.1.a - Exercice 2019

Solde des comptes fournisseurs au 31 décembre 2019 : 810 739 €, décomposé comme suit :

Date d'échéance	Solde des dettes fournisseurs à 30 jours	Solde des dettes fournisseurs à 60 jours	Solde des dettes fournisseurs à 90 jours	Solde des dettes fournisseurs à 120 jours
	515 348 €	295 391 €	0 €	0 €

Auquel s'ajoute une provision pour factures non parvenues de 143 173 €

Solde des comptes clients - dont les douteux au 31 décembre 2019 : 881 380 €, décomposé comme suit :

Date d'échéance	Solde des créances clients à 30 jours	Solde des créances clients à 60 jours	Solde des créances clients à 90 jours	Solde des créances clients à 120 jours	Solde des créances clients > 120 jours
	448 189 €	114 260 €	128 566 €		190 365 €

XII.1.b Exercice 2020

Dettes fournisseurs							Créances clients					
Article D. 441 I.- 1° : Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu							Article D. 441 I.- 2° : Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1jour et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1jour et plus)
(A) Tranche de retard de paiement												
Nombre de factures concernées	243	3			2		108	135	100	23	75	333
Montant total des factures concernées h.t.	2 570 330	3 281			1283	4564	671 824	82 129	123 893	32 171	36 266	274 459
Pourcentage du montant total des achats h.t. de	7 993 399	0.04%	0.00%	0.00%	0.02%	0.06%						
Pourcentage du chiffre d'affaires h.t. de l'exercice							10 413 296	0.79%	1.19%	0.31%	0.35%	2.64%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre des factures exclues												
Montant total des factures exclues												
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L 443-1 du code de commerce												
Délais de paiement de référence utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais contractuels : (préciser) Délais légaux : 45 jours fin de mois + 60 jours nets						Délais contractuels : (préciser) Délais légaux : 45 jours fin de mois + 60 jours nets					

Le montant des factures fournisseurs non parvenues s'établit à 288 321 € et les factures à établir auprès de la clientèle s'élèvent à 466 032 € au 31 décembre 2020. Ces chiffres ne sont pas inclus au tableau ci-dessus.

XII.2 Montant des prêts inter-entreprises

Conformément à l'article L.511-6, 3 bis du Code monétaire et financier nous vous informons qu'au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020, aucun prêt inter-entreprises n'a été fait.

XII.3 Mandats des Commissaires aux comptes

La Société dispose d'un Commissaire aux comptes titulaire ainsi que d'un Commissaire aux comptes suppléant :

- **Commissaire aux comptes titulaire** : Cabinet DELOITTE & ASSOCIES, représenté par M. Benoit PIMONT, situé 185C avenue Charles de Gaulle – 92200 Neuilly-sur-Seine ; et

- **Commissaire aux comptes suppléant** : Cabinet BEAS, représenté par M. Jean-Paul SEGURET, situé 195 avenue Charles de Gaulle – 92200 Neuilly-sur-Seine.

Les mandats du Commissaire aux comptes titulaire et du Commissaire aux comptes suppléant ont été renouvelés lors de l'Assemblée Générale Mixte du 29 mai 2018 aux termes des Dixième et Onzième Résolutions pour une durée de six exercices, soit expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle qui se tiendra courant de l'année 2024 et qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

XII.4 Prévention du blanchiment d'argent et du financement du terrorisme (Directive UE 2015/849)

Dans le cadre des Règles Euronext Growth en vigueur, il est précisé que THERADIAG, ses dirigeants et mandataires sociaux respectent la Directive (UE) 2015/849 du Parlement Européen et du Conseil du 20 mai 2015 relative à la prévention de l'utilisation du système financier aux fins du blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme. Par ailleurs, THERADIAG, ses dirigeants et mandataires sociaux ne figurent pas sur la liste de sanctions de l'Union Européenne ou la liste établie par l'OFAC.

XIII GOUVERNANCE DE LA SOCIETE

La Société entend adhérer aux principes mentionnés dans le Code de gouvernement d'entreprise pour les valeurs moyennes et petites élaboré par MiddleNext et paru en septembre 2016. Elle s'efforce d'appliquer les principes du Code de gouvernement d'entreprise précité, tout en tenant compte de son organisation, sa taille et ses moyens ainsi que des règles spécifiques au marché Euronext Growth Paris.

Afin de répondre aux standards de gouvernement d'entreprise que la Société s'est fixée, il a d'ores et déjà été mis en place les éléments décrits ci-dessous.

Règlement intérieur

Le Conseil d'administration s'est doté d'un règlement intérieur, dont l'objet est d'arrêter ses règles de fonctionnement, de préciser ses attributions et de déterminer les droits et devoirs des administrateurs en complément des dispositions légales et statutaires applicables.

Le Conseil d'administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns. Chaque administrateur reçoit toutes les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission et peut se faire communiquer tous les documents qu'il estime utiles.

Administrateurs indépendants

La Société disposait au 31 décembre 2020 d'un administrateur indépendant : Madame Sylvie BRATEL, depuis le 29 mai 2018, dont elle considère qu'elle répondait au 31 décembre 2020 aux critères d'indépendance du Code de gouvernement d'entreprise pour les valeurs moyennes et petites de MiddleNext de septembre 2016 à savoir :

- ne pas être salarié (e) ni mandataire social dirigeant de la Société ou d'une société de son groupe et ne pas l'avoir été au cours des cinq dernières années ;
- ne pas être client (e) , fournisseur, concurrent (e) prestataire, ou banquier significatif de la Société ou de son groupe, ou pour lequel la Société ou son groupe représente une part significative de l'activité et ne pas l'avoir été au cours des deux dernières années ;
- ne pas être actionnaire de référence de la Société ou détenir un pourcentage de droit de vote significatif ;
- ne pas avoir de relation de proximité ou de lien familial proche avec un mandataire social ou un actionnaire de référence ; et ;
- ne pas avoir été commissaire aux comptes de la Société au cours des six dernières années.

Tableau récapitulatif des éléments mis en place par la Société au 31 décembre 2020 :

Recommandations du Code MiddleNext	S'y conforme	Ne s'y conforme pas
R1 : Déontologie des membres du conseil	X	
R2 : Conflits d'intérêts	X	
R3 : Composition des membres du conseil – Présence de membres indépendants au sein du conseil	X	
R4 : Information des membres du conseil	X	
R5 : Réunions du conseil et des comités	X	
R6 : Mise en place de comités	X	
R7 : Mise en place d'un règlement intérieur du conseil	X	
R8 : Choix des administrateurs	X	
R9 : Durée des mandats des membres du conseil	X	
R10 : Rémunération des administrateurs	X	
R11 : Mise en place d'une évaluation des travaux du conseil	X	
R12 : Relations avec les « actionnaires »	X	
R13 : Définition et transparence de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux	X	
R14 : Préparation de la succession des « dirigeants »	X	
R15 : Cumul contrat de travail et mandat social	X	
R16 : Indemnités de départ ⁽¹⁾		X
R17 : Régimes de retraite supplémentaires ⁽¹⁾		X
R18 : Stock-options et attribution gratuite d'actions	X	
R19 : Revue des points de vigilance	X	

(1) Compte tenu de l'historique de la Société, de son actionariat et de sa taille, la mise en place de telles procédures est trop lourde. La Société n'entend donc pas prévoir d'indemnités de départ ni de régime de retraite supplémentaire pour ses dirigeants.

B. RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Conformément à l'article L.225-37-4 du Code de commerce, le Conseil d'administration a établi un rapport sur le gouvernement d'entreprise. Ce rapport mentionne :

- la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chaque mandataire social durant l'exercice ;
- les conventions intervenues, directement ou par personne interposée, entre, d'une part, l'un des mandataires sociaux ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction de vote supérieure à 10 % d'une société, et, d'autre part, une autre société dont la première possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital, à l'exception des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales ;
- un tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'assemblée générale des actionnaires dans le domaine des augmentations de capital, par application des articles L.225-129-1 et L.225-129-2, et faisant apparaître l'utilisation faite de ces délégations au cours de l'exercice ; et
- le choix fait de l'une des deux modalités d'exercice de la direction générale prévues à l'article L.225-51-1.

I LISTE DE L'ENSEMBLE DES MANDATS ET FONCTIONS EXERCES DANS TOUTE SOCIETE PAR CHAQUE MANDATAIRE SOCIAL DURANT L'EXERCICE

La liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chaque mandataire social durant l'exercice clos au 31 décembre 2020 est la suivante :

Nom du dirigeant	Mandat exercé	Durée du mandat	Autres mandats
Monsieur Pierre MORGON	Président du Conseil d'administration	<u>Date de renouvellement du mandat</u> : AGOAE du 29 mai 2018 <u>Date d'échéance du mandat</u> : AG 2021 sur les comptes 2020 ⁽¹⁾	<p>A l'étranger, Monsieur Pierre Morgon occupe les mandats suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - MRGN Advisors SàRL –Suisse - Gérant - CanSinoBIO Inc. – Chine – SVP International Business - Eurocine Vaccines A/B – Suède – Président du conseil d'administration - Health Technology Holdings srl – Italie - Président du conseil d'administration - MYCB1 BV – Pays-Bas - Président du conseil d'administration - Univercells SA – Belgique – Administrateur - Vaccitech Ltd – Royaume-Uni - Administrateur - Adiposs SàRL – Suisse – Administrateur
Monsieur Bertrand de CASTELNAU	Directeur Général	<u>Date de nomination</u> : Conseil d'administration du 11 décembre 2018 <u>Date d'échéance du mandat</u> : 20 janvier 2022	Néant
	Membre du Conseil d'administration	<u>Date de cooptation</u> : 4 février 2019 <u>Date de ratification</u> : AGOAE du 16 mai 2019	

		<u>Date de renouvellement du mandat</u> : AGOAE du 16 mai 2019 <u>Date d'échéance du mandat</u> : AG 2022 sur les comptes 2021	
Monsieur Vincent FERT	Membre du Conseil d'administration	<u>Date de renouvellement du mandat</u> : AG du 29 mai 2018 <u>Date d'échéance du mandat</u> : AG 2021 sur les comptes 2020 ⁽¹⁾	<u>En France, Monsieur Vincent FERT occupe les mandats suivants :</u> <ul style="list-style-type: none"> - Halio DX : Président-Directeur général - Administrateur et Membre du bureau du cluster Eurobiomed - Gérant de la société d'investissement Philis SA
Madame Sylvie BRATEL	Membre indépendant du Conseil d'administration	<u>Date de nomination</u> : AGOAE du 29 mai 2018 <u>Date d'échéance du mandat</u> : AG 2021 sur les comptes 2020 ⁽¹⁾	<u>En France, Madame Sylvie BRATEL occupe les mandats suivants :</u> <ul style="list-style-type: none"> - Swiss Life Asset Managers France: Administrateur et membre du comité d'audit, - Garantie Évolution 3 : Présidente du Conseil de surveillance, - Opteven assurance : Administrateur et Présidente du comité d'audit

Monsieur Gejia OUYANG	Membre du Conseil d'administration	<u>Date de renouvellement du mandat : 25 juin 2020⁽²⁾</u> <u>Date d'échéance du mandat : AG 2023 sur les comptes 2022</u>	A l'étranger, Monsieur Gejia OUYANG occupe les mandats suivants : <ul style="list-style-type: none"> - Poweready Technologies Ltd (UK): Administrateur - <u>Appfleet Ltd (UK)</u> : Administrateur
------------------------------	---	---	--

⁽¹⁾ Le renouvellement des mandats de Monsieur Pierre MORGON, de Monsieur Vincent FERT et de Madame Sylvie BRATEL fera l'objet d'un vote lors de la prochaine Assemblée générale annuelle de la Société devant se tenir le 6 mai 2021.

⁽²⁾ La cooptation de Monsieur Gejia Ouyang par le Conseil d'administration en date du 20 septembre 2019 a fait l'objet d'une ratification par l'Assemblée générale mixte du 25 juin 2020 qui a également approuvé le renouvellement de son mandat.

II CONVENTIONS REGLEMENTEES

Le Commissaire aux comptes a été informé des conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce poursuivies ou conclues au cours de l'exercice 2020 et a établi un rapport spécial, conformément à l'article L. 225-40 du Code de commerce.

Conventions réglementées approuvées au cours d'exercices antérieurs et dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020

Au cours de l'exercice écoulé, le contrat de distribution signé avec la société HaliDX Inc, filiale de HaliDX dont le Président est Monsieur Vincent FERT, administrateur de la Société, s'est poursuivi. Conclu pour une période initiale de 10 ans, ce contrat a été autorisé par le Conseil d'Administration lors de sa réunion du 4 février 2019.

Conventions conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020, aucune convention réglementée nouvelle n'a été conclue.

III TABLEAU RECAPITULATIF DES DELEGATIONS EN COURS DE VALIDITE ACCORDEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE DES ACTIONNAIRES DANS LE DOMAINE DES AUGMENTATIONS DE CAPITAL

Le tableau ci-après présente les différentes délégations financières qui ont été consenties au Conseil par l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires de la Société :

Date des Assemblées Générales	Délégations accordées par les Assemblées générales	Durée de l'autorisation	Plafond global	Utilisation faite de la délégation au cours de l'exercice
7 ^{ème} Résolution (AGOAE du 25 juin 2020)	Autorisation à donner au Conseil d'administration en vue de l'achat par la Société de ses propres actions conformément à l'article L.225-209 du Code de commerce (actuel article L. 22-10-62 du Code de commerce)	18 mois	10% du capital social	Néant
8 ^{ème} Résolution (AGOAE du 25 juin 2020)	Autorisation à donner au Conseil d'administration en vue de réduire le capital social de la Société par voie de diminution de la valeur nominale des actions de la Société et délégation de pouvoirs au Conseil d'administration en vue de sa réalisation	8 mois	Montant nominal maximal : 6.100.000 €	<i>Conseil d'administration du 29 juin 2020 :</i> Réduction du capital social à concurrence d'un montant de 6.013.067,10 €
9 ^{ème} Résolution (AGOAE du 25 juin 2020)	Délégation de compétence à conférer au Conseil d'administration à l'effet de décider, soit l'émission, <u>avec maintien du droit préférentiel de souscription</u> , d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital ou donnant droit à un titre de créance, soit l'incorporation au capital de bénéfices, réserves ou primes	26 mois	Montant nominal des augmentations de capital : 4.455.882 €* et *** Montant nominal des obligations et autres titres de créances donnant accès au capital : 7.500.000 €**	Néant
10 ^{ème} Résolution (AGOAE du 25 juin 2020)	Délégation de compétence à conférer au Conseil d'administration, à l'effet de décider l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital ou donnant droit à un titre de créance, <u>avec suppression du droit préférentiel de souscription sans indication de bénéficiaires et par offre au public</u>	26 mois	Montant nominal des augmentations de capital : 4.455.882 €* et *** Montant nominal des obligations et autres titres de	Néant

			créances donnant accès au capital : 7.500.000 €**	
11^{ème} Résolution (AGOAE du 25 juin 2020)	Délégation de compétence à conférer au Conseil d'administration, à l'effet de décider l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital ou donnant droit à un titre de créance, <u>par placement privé</u> et dans la limite de 20% du capital social par an avec suppression du droit préférentiel de souscription sans indication de bénéficiaires	26 mois	Montant nominal des augmentations de capital : 20% du capital par an et 4.455.882 €* et *** Montant nominal des obligations et autres titres de créances donnant accès au capital : 7.500.000 €**	Néant
12^{ème} Résolution (AGOAE du 25 juin 2020)	Délégation de compétence à conférer au Conseil d'administration à l'effet de décider, l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital ou donnant droit à un titre de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires <u>au profit de catégories de bénéficiaires</u>	18 mois	Montant nominal des augmentations de capital : 4.455.882 €* et *** Montant nominal des obligations et autres titres de créances donnant accès au capital : 7.500.000 €**	Néant
14^{ème} Résolution (AGOAE du 25 juin 2020)	Délégation de compétence à conférer au Conseil d'administration pour décider d'émettre, en une ou plusieurs fois, des bons de souscription d'actions dits « BSA », cette émission étant réservée au profit d'une catégorie de personnes déterminées (administrateurs – consultants - équipe dirigeante de la Société)	18 mois	Montant nominal des augmentations de capital : 70.700 € ** et ***	Néant
15^{ème} Résolution (AGOAE du 25 juin 2020)	Autorisation à donner au Conseil d'administration en vue de procéder à l'attribution gratuite d'actions	26 mois	40.000 actions**	
18^{ème} Résolution (AGOAE du 25 juin 2020)	Autorisation à donner au Conseil d'administration en vue de réduire le capital social de la Société par voie d'annulation d'actions	18 mois	10% du capital social	Néant

*Ce plafond était fixé par l'Assemblée Générale Mixte du 25 juin 2020 à 7.500.000 euros. Il a été réduit à 4.455.882 euros à la suite de la réduction de capital de la Société par réduction de la valeur nominale des actions en date du 29 juin 2020.

**Le montant nominal du plafond des augmentations de capital autorisé s'imputera sur le montant du plafond global autorisé de 4.455.882 € de nominal à la suite de la réduction de capital de la Société par réduction de la valeur nominale des actions en date du 29 juin 2020 (17^{ème} résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 25 juin 2020).

*** Ce plafond était fixé par l'Assemblée Générale Mixte du 25 juin 2020 à 119.000 euros. Il a été réduit à 70.700 euros à la suite de la réduction de capital de la Société par réduction de la valeur nominale des actions en date du 29 juin 2020.

Postérieurement à la clôture de l'exercice, la quinzième résolution a été mise en œuvre par le Conseil d'administration, lors de sa réunion en date du 28 janvier 2021, afin d'attribuer 38.020 actions gratuites au profit de certains membres du personnel de la Société et d'un mandataire social (se référer à la section IX.2 de la partie A).

IV MODALITE D'EXERCICE DE LA DIRECTION GENERALE

Conformément aux dispositions de l'article L.225-51-1 du Code de commerce, le Conseil d'administration a décidé lors de sa réunion en date du 11 décembre 2018, de nommer un nouveau Directeur Général et ainsi de maintenir la dissociation entre les fonctions de Président et de Directeur Général.

* * *

En conclusion, nous souhaitons que les diverses résolutions proposées emportent votre approbation, à l'exception de la 18^{ème} résolution, et espérons que vous voudrez bien donner aux Administrateurs quitus de leur gestion pour l'exercice social sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020 relatifs à la Société.

Nous vous invitons ainsi, après la lecture des rapports présentés par vos Commissaires aux Comptes, à adopter l'ensemble des résolutions soumises à votre vote, à l'exception de la 18^{ème} résolution.

Le Conseil d'Administration

THERADIAG

Société Anonyme

14, rue Ambroise Croizat

77183 Croissy-Beaubourg

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

THERADIAG

Société Anonyme

14, rue Ambroise Croizat

77183 Croissy-Beaubourg

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

A l'assemblée générale de la société THERADIAG,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société THERADIAG relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice :

- Le paragraphe « I - Frais de recherche et développement » de la note 2 - Principes, règles et méthodes comptables de l'annexe expose la méthode de comptabilisation et d'évaluation des frais de recherche et développement figurant à l'actif du bilan. Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, nous nous sommes assurés du bien-fondé de cette méthode et du caractère approprié de l'information figurant dans l'annexe aux comptes annuels.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du code de commerce.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il

estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 13 avril 2021

Le commissaire aux comptes

Deloitte & Associés

Benoit Pimont

Benoit PIMONT

Theradiag SA
14 rue Ambroise Croizat
77183 CROISSY-BEAUBOURG
01 64 62 10 12



Etats Comptables et Fiscaux

31/12/2020



Index

page de garde.....	1
Le bilan actif.....	3
Le bilan passif.....	4
compte de résultat première partie.....	6
Le compte de résultat (seconde partie).....	7
Annexe aux comptes annuels 2020.....	9
Immobilisations.....	17
Amortissements.....	18
Contrat liquidités.....	19
Provisions inscrites au bilan.....	20
état des échéances des créances et des dettes.....	21
Charges à payer.....	22
Produits à recevoir.....	23
charges et produits constatés d'avance.....	24
détails des produits exceptionnels et charges exceptionnelles.....	25
Engagements financiers.....	26
Ventilation du chiffre d'affaires.....	27
Crédit-bail.....	28
dettes garanties par des sûretés réelles.....	29
Variation des capitaux propres.....	30
composition du capital social.....	31
répartition capital social.....	32
Instruments dilutifs Theradiag.....	33
Déficits reportables.....	34

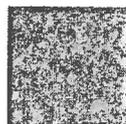
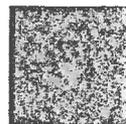


Index

effectif moyen.....	35
Stocks.....	36
rémunérations dirigeants.....	37
Honoraires des CAC.....	38
Avances conditionnées.....	39



Bilan



Bilan Actif

Theradiag SA

Période du 01/01/20 au 31/12/20

Edition du 22/03/21

Devise d'édition Euro

RUBRIQUES	BRUT	Amortissements	Net (N) 31/12/2020	Net (N-1) 31/12/2019
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELÉ				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement	4 740 953	2 654 052	2 086 901	1 656 456
Concession, brevets et droits similaires	1 743 771	1 601 253	142 518	165 992
Fonds commercial	390 269	390 269		
Autres immobilisations incorporelles	6 518	6 518		1 732
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	6 908		6 908	11 987
TOTAL immobilisations incorporelles :	6 888 418	4 652 092	2 236 326	1 836 167
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriel	1 516 593	1 402 535	114 058	96 719
Autres immobilisations corporelles	688 350	552 825	135 526	159 780
Immobilisations en cours				43 750
Avances et acomptes				
TOTAL immobilisations corporelles :	2 204 944	1 955 360	249 584	300 250
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	488 922		488 922	272 235
TOTAL immobilisations financières :	488 922		488 922	272 235
ACTIF IMMOBILISÉ	9 582 284	6 607 452	2 974 832	2 408 651

STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières et approvisionnement	631 513		631 513	584 981
Stocks d'en-cours de production de biens	656 674		656 674	500 811
Stocks d'en-cours production de services				
Stocks produits intermédiaires et finis	159 918		159 918	192 798
Stocks de marchandises	2 121 648	28 152	2 093 496	621 227
TOTAL stocks et en-cours :	3 569 753	28 152	3 541 601	1 899 817
CRÉANCES				
Avances, acomptes versés sur commandes				
Créances clients et comptes rattachés	1 419 267	7 232	1 412 035	999 523
Autres créances	511 716		511 716	348 979
Capital souscrit et appelé, non versé				
TOTAL créances :	1 930 983	7 232	1 923 751	1 348 502
DISPONIBILITÉS ET DIVERS				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	3 544 484		3 544 484	2 899 528
Charges constatées d'avance	241 279		241 279	206 498
TOTAL disponibilités et divers :	3 785 763		3 785 763	2 899 528
ACTIF CIRCULANT	9 286 499	35 384	9 251 115	6 354 345

Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes remboursement des obligations				
Écarts de conversion actif				

TOTAL GÉNÉRAL

18 868 783

6 642 836

12 225 947

8 762 997

Bilan Passif

Theradiag SA

Période du 01/01/20 au 31/12/20
Edition du 22/03/21
Devise d'édition Euro

RUBRIQUES	Net (N) 31/12/2020	Net (N-1) 31/12/2019
SITUATION NETTE		
Capital social ou individuel dont versé	8 832 940	14 765 957
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	10 544 967	10 542 151
Écarts de réévaluation dont écart d'équivalence		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	(13 899 013)	(20 260 988)
Résultat de l'exercice	(231 053)	348 909
TOTAL situation nette :	5 247 842	5 396 028
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES		
CAPITAUX PROPRES	5 247 842	5 396 028
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées	891 537	1 134 233
AUTRES FONDS PROPRES	891 537	1 134 233
Provisions pour risques		14 000
Provisions pour charges		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		14 000
DETTES FINANCIÈRES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	2 083 214	211 356
Emprunts et dettes financières divers		
TOTAL dettes financières :	2 083 214	211 356
AVANCES ET ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES EN COURS		
DETTES DIVERSES		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 910 091	953 913
Dettes fiscales et sociales	946 681	961 184
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	129 691	87 490
TOTAL dettes diverses :	3 986 463	1 917 387
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE		
DETTES	6 069 677	2 213 943
Ecarts de conversion passif	16 891	4 793
TOTAL GÉNÉRAL	12 225 947	8 762 997

Compte de Résultat



Compte de Résultat (Première Partie)

Theradiag SA

Période du -01/01/20 au 31/12/20

Edition du 22/03/21

Devise d'édition Euro

RUBRIQUES	France	Export	Net (N) 31/12/2020	Net (N-1) 31/12/2019
Ventes de marchandises	2 915 220	277 537	3 192 757	2 794 810
Production vendue de biens	2 650 198	3 543 612	6 193 810	6 227 442
Production vendue de services	83 332	943 397	1 026 729	615 362
Chiffres d'affaires nets	5 648 751	4 764 545	10 413 296	9 637 614
Production stockée			122 983	21 195
Production immobilisée			815 687	854 492
Subventions d'exploitation			69 064	166 781
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges			149 508	141 440
Autres produits			57 536	25 535
PRODUITS D'EXPLOITATION			11 628 074	10 847 056
CHARGES EXTERNES				
Achats de marchandises [et droits de douane]			3 861 765	2 187 086
Variation de stock de marchandises			(1 500 421)	263 060
Achats de matières premières et autres approvisionnements			954 265	807 838
Variation de stock [matières premières et approvisionnements]			(46 532)	(40 585)
Autres achats et charges externes			3 177 369	2 685 727
TOTAL charges externes :			6 446 446	5 903 124
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILÉS			174 400	173 993
CHARGES DE PERSONNEL				
Salaires et traitements			3 113 526	2 988 485
Charges sociales			1 519 956	1 481 466
TOTAL charges de personnel :			4 633 482	4 469 951
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Dotations aux amortissements sur immobilisations			545 134	545 753
Dotations aux provisions sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur actif circulant			30 738	4 337
Dotations aux provisions pour risques et charges				
TOTAL dotations d'exploitation :			575 872	550 089
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION			394 042	372 345
CHARGES D'EXPLOITATION			12 224 243	11 469 503
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			(596 168)	(622 447)

Compte de Résultat (Seconde Partie)

Theradiag SA

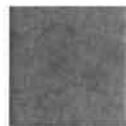
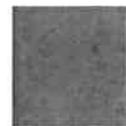
Période du 01/01/20 au 31/12/20

Edition du 22/03/21

Devise d'édition Euro

RUBRIQUES	Net (N) 31/12/2020	Net (N-1) 31/12/2019
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	(596 168)	(622 447)
Bénéfice attribué ou perte transférée Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS		
Produits financiers de participation		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	21	12 386
Reprises sur provisions et transferts de charges	99 013	62 711
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	99 035	75 097
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations financières aux amortissements et provisions	92	64
Intérêts et charges assimilées	67 372	60 585
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	67 464	60 649
RÉSULTAT FINANCIER	31 570	14 448
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPOTS	(564 598)	(608 000)
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	1 513	397 591
Produits exceptionnels sur opérations en capital	288 109	
Reprises sur provisions et transferts de charges		1 373 029
	289 622	1 770 619
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	137 934	481 310
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	202 063	612 718
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		1 917
	339 997	1 095 945
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	(50 376)	674 674
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices	(383 921)	(282 234)
TOTAL DES PRODUITS	12 016 730	12 692 772
TOTAL DES CHARGES	12 247 783	12 343 863
BÉNÉFICE OU PERTE	(231 053)	348 909

Annexe



ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

1. Evènements marquants de la période

Mars 2020 : Theradiag annonce le marquage CE des quatre premiers kits de tests i-Tracker° de sa gamme TRACKER°

En novembre 2019, suite à la signature avec IDS d'un accord de développement et de distribution de sa gamme de produits TRACKER°, Theradiag avait réalisé le marquage CE de son automate i-Track¹⁰°. En février 2020, la société annonçait les excellents résultats préliminaires obtenus sur de nouveaux kits i-Tracker° sur ce nouvel automate.

Theradiag propose les quatre premiers coffrets de tests i-Tracker° : i-Tracker° Infliximab, i-Tracker° Anti-Infliximab, i-Tracker° Adalimumab et i-Tracker° Anti-Adalimumab, tous adaptés à l'i-Track¹⁰°, son automate de dernière génération permettant un chargement continu tube à tube (*random access*).

Ces premiers coffrets ou 'kits' sont la dernière génération des gammes de tests TRACKER®, les plus vendues sur le marché du monitoring des biothérapies.

Le marquage CE de ces quatre premiers kits i-Tracker° est désormais effectué et leur mise sur le marché a été déclarée auprès de l'Agence Nationale de Sécurité du Médicament et des produits de santé (ANSM). Ces kits Infliximab et Adalimumab sont validés sur les molécules princeps et sur les biosimilaires. Enfin, ils sont conformes aux standards de l'Organisation Mondiale de la Santé.

Avril 2020 : Theradiag s'engage dans la lutte contre le Covid-19, et fait le point sur l'impact probable sur l'exercice 2020.

Positionnement et décisions concernant les tests sérologiques COVID-19

Theradiag, spécialiste de l'immunologie, met ses compétences et son expérience au service du dosage des anticorps. La société a engagé depuis le début de la semaine du 20 avril 2020, un processus de validation de kits de tests sérologiques auprès du Centre National de Référence pour les Virus des infections respiratoires de Paris.

Theradiag participe aux nouveaux essais cliniques Covid-19

La Société a été contactée par de nombreux investigateurs en France et à l'international, dans le cadre de l'évaluation clinique de biothérapies pour le traitement du Covid-19.

Certaines biothérapies autorisées actuellement pour le traitement de maladies inflammatoires chroniques sont évaluées pour traiter les formes sévères du Covid-19. Ces évaluations sont en lien avec le syndrome dit « de libération des cytokines », aussi appelé « orage cytokinique ».

Theradiag participe aux évaluations de la biodisponibilité (dosage) des biothérapies utilisées en traitements candidats dans le cadre de ces nouveaux essais cliniques, en particulier le Tocilizumab.

Theradiag a évalué les conséquences potentielles de l'épidémie actuelle de Covid-19 sur son activité.

La Société a mis en place les mesures prescrites par les autorités envers ses collaborateurs et a maintenu son activité selon son plan de continuité du 17 mars 2020.

Theradiag a mis en place les mesures nécessaires, incluant le recours au chômage partiel et le contrôle accru de ses coûts afin de préserver ses marges ainsi que sa trésorerie

Juin 2020 : Activité de tests Covid-19 et marquage CE des premiers tests labellisés Theradiag.

A ce jour, quatre tests ont été validés par le Centre National de Référence de Paris (CNR) :

Deux tests distribués par Theradiag (marqués CE par leurs fabricants) :

- Un test PCR Mikrogen – *ampliCube* Coronavirus SARS-CoV-2 précédemment mentionné
- Un test rapide Diagreat – 2019-nCoV IgG / IgM Antibody Rapid Test Kit

Deux tests labellisés sous la marque Theradiag

- Le test rapide Theradiag – TDR Covid-19 IgG+IgM THERA
- Le test ELISA Theradiag – ELISA COVID-19 THERA02 IgG et IgM

Ces deux derniers tests viennent également d'être marqués CE ; en conséquence, leur commercialisation en France et à l'international peut commencer via les réseaux commerciaux habituels de Theradiag, et ce selon les contraintes réglementaires en vigueur dans chaque pays.

Pour rappel, ces deux derniers kits de diagnostic sont conçus et assemblés dans ses laboratoires français situés à Marne-la-Vallée. Ces kits sont utilisés par les laboratoires d'analyses médicales dont la plupart sont équipés d'automates d'immuno-sérologie à haut débit.

En parallèle, Theradiag continue d'investir en R&D dans ce domaine afin d'apporter des solutions toujours plus fiables et utiles sur le marché.

La commercialisation débutant, il reste difficile de mesurer l'impact de ces tests sur le chiffre d'affaires 2020.

Juillet 2020 : L'Université de Tours et Theradiag signent deux accords : - Un premier accord de licence exclusive porte sur la fabrication et l'accès à des protéines virales. Ces protéines ont été développées à l'origine afin de les utiliser sous forme de tests de diagnostic, dans le cadre d'un projet collaboratif soutenu par des fonds d'amorçage de l'ANR Flash COVID-19. Ce nouveau contrat de licence avec l'Université de Tours permettra à la société d'utiliser ces protéines pour mettre au point, produire et commercialiser un nouveau test de sérologie sur la technologie ELISA dont l'objet est de détecter la présence ou l'absence d'anticorps dirigés contre le virus dans le sang des patients.

- Un deuxième accord de collaboration globale a été signé. Il permettra à l'Université de Tours et à Theradiag de mettre en place différents partenariats de recherche ou de prestations. La société pourra avoir un accès facilité aux laboratoires de recherche tourangeaux spécialisés dans les domaines médicaux et pharmaceutiques.

Septembre 2020 :

Création d'un nouvel établissement à Tours

Dans la continuité de son partenariat avec l'Université de Tours concernant un accord spécifique de licence exclusive portant sur la fabrication de protéines virales du Covid-19 et un accord de collaboration globale, Theradiag s'est établie en Région Centre Val de Loire par la création d'un établissement secondaire à Tours. Celui-ci renforcera la collaboration en cours et permettra d'accompagner les développements prévus avec l'Université de Tours et l'environnement technico-économique tourangeau dans certains projets de Recherche et Développement de Theradiag.

Cet établissement sera en lien direct avec les infrastructures existantes et les équipes du siège social de la Société basé à Croissy-Beaubourg.

Les efforts conjoints des différentes structures permettront notamment de disposer de nouvelles sources de matières premières et d'envisager de nouveaux débouchés de type bioproduction. Hébergé dans un premier temps dans la pépinière Start'inbox, cet établissement sera doté de moyens humains au fur et à mesure du développement des activités.

Lancement d'une nouvelle gamme automatisée de tests destinés au monitoring des biothérapies sur l'IDS-iSys

Theradiag annonce le lancement de quatre nouveaux tests destinés à être utilisés sur l'analyseur automatisé IDS-iSY (i-Tracker® Infliximab, i-Tracker® Anti-Infliximab, i-Tracker® Adalimumab et i-Tracker® Anti-Adalimumab) préalablement lancés sur l'i-Track¹⁰®. Les tests ont suivi la procédure de validation sur l'analyseur IDS-iSYS dans l'objectif de les mettre à la disposition de la base installée d'analyseurs d'IDS-iSYS dans les pays acceptant le marquage CE

Lancement d'un test antigénique en France pour le dépistage de la Covid-19 en moins de 15 minutes

Theradiag lance un test antigénique en France pour le dépistage de la Covid-19 en moins de 15 minutes marqué CE. Ce test a été développé par un partenaire espagnol de longue date de Theradiag, CerTest Biotec, spécialiste de la détection directe de pathogènes respiratoires en tests rapides.

Octobre 2020 : Theradiag obtient le renouvellement de sa certification ISO 13485.

Décembre 2020 :

Theradiag obtient un financement non dilutif de 1,9ME sous forme de Prêt Garanti par l'Etat

Theradiag obtient auprès d'un syndicat bancaire un Prêt Garanti par l'Etat (P.G.E.) de 1,9 million d'euros. Le prêt est garanti à hauteur de 90% par l'Etat français ; il a une échéance initiale de 12 mois avec une option d'extension permettant à la Société d'amortir le remboursement sur une période pouvant aller jusqu'à 5 ans.

Publication d'une étude conforme aux exigences de la Haute Autorité de Santé (HAS)

Theradiag publie un résumé d'une étude menée par le laboratoire de virologie du Centre Hospitalier Universitaire d'Amiens du 18 octobre au 27 novembre 2020, validant la sensibilité et la spécificité des tests antigéniques qu'elle commercialise, et confirmant les performances des études d'ores et déjà réalisées par le fabricant. Cette validation des tests en respectant la méthodologie de la HAS constitue un prérequis pour pouvoir rester sur les listes de la Direction Générale de la Santé (DGS) et poursuivre la commercialisation de tests antigéniques de qualité. Il est à noter que des études ne respectant pas la méthodologie et le type d'échantillons établis par la HAS peuvent induire des biais de résultat et donc un manque de fiabilité des tests.

Enfin, durant l'exercice trois augmentations et une réduction du capital social sont intervenus :

Augmentations de capital

Avril : 14 071 titres émis à la valeur nominale de 1.70 € par exercice de 140 710 BSA
Avril : 14 662 titres émis à la valeur nominale de 1.70 € par une attribution gratuite d'actions émises
Octobre : 30 895 titres émis à la valeur nominale de 1.01 € par exercice de 308 950 BSA

Réduction du capital

Lors de sa réunion du 29 juin 2020, le Conseil d'administration a décidé de réduire le capital social d'un montant de 6.013.067,10 € par voie de diminution de la valeur nominale des 8.714.590 actions ordinaires composant le capital à cette date. La valeur nominale a été réduite de 1,70 € à 1,01 € chacune, ramenant ainsi le capital social de 14.814.803 € à 8.801.735,90 € .

Cette réduction du capital a été réalisée par imputation de 6.013.067,10 euros sur le poste report à nouveau dont le solde débiteur a été réduit du même montant.

2. Principes, Règles & Méthodes Comptables

Les comptes de la société THERADIAG SA ont été établis en conformité avec les dispositions du Code de Commerce (Articles L.123-12 à L.123-28) et les règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels (Règlement ANC 2016-07 du 4 novembre 2016).

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation ;
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- Indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

a) Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue :

- Logiciels : 1 à 5 ans
- Brevets, licences d'exploitation : 20 ans
- Frais de recherche & développement : 5 à 10 ans

b) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue :

- Matériels et outillages : 5 à 8 ans ;
- Installations générales et agencements : 5 à 8 ans ;
- Matériels de transport : 3 à 5 ans ;
- Matériels de bureau et informatique : 3 à 10 ans.

c) **Immobilisations financières**

Titres de participations, autres titres immobilisés

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'usage est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

En début d'exercice, les titres détenus par la société -placés en Autres participations – correspondaient aux actions la filiale Prestizia pour 2 499 230 €.

La cessation d'activité de Prestizia, justifiait une provision de 100% du montant des titres Prestizia.

La dissolution de l'entreprise en janvier a conduit à la sortie des titres et de leur provisionnement à l'actif du bilan.

Autres immobilisations financières

Les autres immobilisations financières correspondent :

- à des dépôts auprès du Factor (CM- CIC Factor) et aux dépôts de garantie auprès de bailleurs dans le cadre de la location des locaux utilisés par la Société.
- au contrat de liquidité réparti entre espèces pour 163 414 € et 70 276 actions propres pour 154 602.98 €.

d) **Stocks**

Les stocks sont évalués suivant la méthode du coût unitaire moyen pondéré.

La valeur brute des marchandises, produits fabriqués et matières premières comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production.

Le coût de la sous-activité est exclu de la valeur des stocks.

Une provision pour dépréciation des pièces détachées servant à la maintenance des automates a été introduite dans l'exercice.

Les intérêts sur emprunts sont toujours exclus de la valorisation des stocks.

e) **Créances**

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Elles sont, le cas échéant, dépréciées au cas par cas par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu.

Les autres créances comprennent la valeur du Crédit d'Impôt Recherche qui est enregistrée à l'actif sur l'exercice au cours duquel des dépenses éligibles ont été engagées.

f) **Opérations en devises**

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contrevaletur en Euros à la date de leur opération.

Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contrevaletur en euros au 31 décembre.

Les valeurs des dettes en dollars ne justifient plus une couverture de change.

La différence résultant de la conversion des dettes et créances en devises au cours des devises à la clôture est portée au bilan dans les postes respectifs d'« Ecart de conversion ».

Les pertes latentes de change (écarts de conversion actifs) font l'objet d'une provision pour risques d'un montant équivalent.

g) Subventions et avances conditionnées

Les avances conditionnées reçues dans le cadre de projets menés par l'équipe Recherche & Développement sont enregistrées, à réception de la trésorerie, dans le compte de bilan au passif « Autres fonds propres – Avances conditionnées ». Les subventions sont reconnues en produits au moment de leur versement dès qu'il n'y a aucun doute sur leur nature de subvention.

h) Provisions pour risques et charges

Ces provisions, enregistrées en conformité avec le règlement CRC N°2000-06, sont destinées à couvrir les risques et les charges que des événements en cours ou survenus dans l'exercice rendent probables et dont l'objet est défini. Leur montant est quantifiable mais leur réalisation ou l'échéance sont incertains. A la clôture de l'exercice aucun risque avéré ne justifie la constitution d'une telle provision.

i) Emprunts

Les emprunts sont valorisés à leur valeur nominale. Les frais d'acquisition d'émission des emprunts sont immédiatement pris en charge sur la période à laquelle l'emprunt a été constitué. Les intérêts courus à payer sont comptabilisés au passif, au taux d'intérêt prévu par le contrat.

j) Indemnités de départ à la retraite

Les montants des paiements futurs correspondant aux avantages accordés aux salariés sont ceux qui ont été calculés au 31 décembre 2020.

Ils sont évalués, selon une méthode actuarielle, en prenant les hypothèses suivantes :

- Evolution des salaires, toutes catégories d'emploi confondues : 0%
- Age de départ à la retraite : âge légal
- Taux de charges sociales patronales :
 - Cadres : 48 %
 - Agents de maîtrise : 42 %
 - Non cadre : 37 %
- Turn-over moyen : 10.70 %
- Table de mortalité : INSEE 2018
- Taux d'actualisation brut retenu : 0.34% (taux Iboxx Corporates AA)

Ces engagements ne font pas l'objet de provisions comptabilisées mais figurent dans les engagements hors bilan.

k) Chiffre d'affaires

La société commercialise des kits de diagnostic (produits IVD et Théranostic) à destination des laboratoires d'analyses médicales en ville et dans les hôpitaux. Il existe trois types de revenus :

- Les ventes de marchandises : THERADIAG distribue des kits de diagnostic aux laboratoires d'analyses médicales et aux hôpitaux, acquis auprès de fournisseurs étrangers (SAVYON, ASURAGEN...). Les produits sont reçus de fournisseurs à l'entrepôt de THERADIAG et stockés avant d'être revendus chez les clients finaux. Le fait générateur de la vente est la réception des marchandises par le client, sauf exception
- Les ventes « In-House » : THERADIAG fabrique et distribue ses propres kits de diagnostic à destination des laboratoires d'analyses médicales et des hôpitaux. Le fait générateur de vente (sauf exception) est l'expédition des produits fabriqués vers le client.
- Les services facturés sont :

- La prestation, à certains clients, de maintenance des machines mises à leur disposition ou vendues par THERADIAG ;
- Des prestations de recherche et de développement, d'industrialisation, de mise en place de kits de diagnostic et de formation à leur utilisation par des laboratoires clients.

La réalisation effective de la prestation constitue le fait générateur de la comptabilisation de la vente.

l) Charges de sous-traitance

La société ne fait pas appel à de la sous-traitance.

m) Frais de recherche et développement

Le traitement comptable des frais de recherche et développement est le suivant :

- Les dépenses de recherche et développement découlant de l'application des résultats de la recherche à la production de produits ou de procédés nouveaux ou substantiellement améliorés, sont comptabilisées en tant qu'immobilisation, si la société peut démontrer la faisabilité technique et commerciale du produit (ou du procédé) et la disponibilité de ressources suffisantes pour achever le développement.
- Les dépenses de recherche et développement qui n'entrent pas dans le cadre énoncé au point précédent, sont comptabilisées en charges de l'exercice lorsqu'elles sont encourues.

Les dépenses portées à l'actif comprennent le coût des matières, de la main d'œuvre directe et des frais généraux directement rattachables au projet, diminuées du cumul des amortissements.

Le montant activé à ce titre au cours de la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020 s'élève à 815 687 €.

Ces frais activés seront amortis sur une durée de cinq ans et de dix ans pour la nouvelle gamme de réactifs utilisant la technologie Clia destinés à l'automate i-Track 10. Compte tenu de la réussite commerciale depuis 2012 de la gamme Elisa qu'elle remplace, la société estime pouvoir commercialiser cette nouvelle génération durant au moins dix années.

L'amortissement débute à compter de la date de la première vente des biens issus du développement.

L'évaluation des projets activés est révisée annuellement afin de s'assurer que ces critères d'activation demeurent réunis ainsi que la capacité de ces immobilisations à générer des avantages économiques futurs égaux ou supérieurs aux dépenses engagées.

n) Résultat financier

Le résultat financier correspond principalement, outre les gains et pertes de change, aux charges d'intérêts et commissions sur factor.

o) Crédit impôt recherche

Le crédit d'impôt recherche (CIR) est comptabilisé dans les comptes de la société au compte de résultat au crédit du poste « impôt sur les sociétés ».

Sur la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020, le produit d'impôt relatif au CIR est de 383 921 €.

3. Evènements postérieurs à la clôture

Janvier 2021 :

Augmentation de capital issus de BSA

Une augmentation de capital de 31.203,95 € est intervenue le 16 octobre 2020 (30 895 titres émis à la valeur de 1.01 €). Elle a été seulement constatée par le Conseil d'administration lors de sa réunion du 28 janvier 2021.

Attribution d'actions gratuites

Lors de sa réunion en date du 28 janvier 2021, le Conseil d'administration, agissant sur autorisation de l'Assemblée Générale Mixte du 25 juin 2020, a décidé l'attribution d'un nombre total de 38.020 actions gratuites au profit de salariés de la Société et à Monsieur Bertrand DE CASTELNAU, en sa qualité de directeur général de la Société.

Theradiag signe avec ORGENTEC un contrat de fourniture de réactifs de contrôle de qualité nommés Alegria® Check

Theradiag a annoncé le 14 janvier 2021 avoir signé un contrat de partenariat avec ORGENTEC, Société allemande leader sur le marché mondial en auto-immunité, pour lui fournir des réactifs de contrôle de qualité nommés Alegria® Check.

Les laboratoires d'analyse médicale doivent respecter des exigences réglementaires croissantes en matière de contrôle de qualité. Theradiag s'est forgé une expertise depuis de nombreuses années sur les produits de contrôle de qualité. Pour répondre à ces demandes croissantes, Theradiag fabriquera et fournira à ORGENTEC, dès 2021 et pour au minimum les trois prochaines années, des contrôles de qualité multiparamétriques permettant de suivre les performances du système Alegria®. Alegria® est un automate développé par ORGENTEC pour le diagnostic des maladies auto-immunes et des maladies infectieuses. Ces kits de contrôles Alegria® Check sont au nombre de 7 et vérifient les résultats de 15 paramètres auto-immuns disponibles sur l'instrument.

Theradiag annonce le marquage CE de quatre nouveaux kits de tests i-Tracker® destinés au monitoring des biothérapies

Theradiag a annoncé le 11 janvier 2021 avoir réalisé le marquage CE de quatre kits supplémentaires de sa gamme de tests i-Tracker® destinés au monitoring des biothérapies. En 2020, Theradiag avait annoncé le lancement de la commercialisation de ses quatre premiers kits de tests i-Tracker® (i-Tracker® Infliximab, i-Tracker® Anti-Infliximab, i-Tracker® Adalimumab et i-Tracker® Anti-Adalimumab) adaptés à l'i-Track^{10°} et à IDS-iSYS.

En 2021, Theradiag poursuit ses investissements de R&D et ses efforts d'innovation et propose désormais, en plus de ses premiers tests, quatre coffrets complémentaires de tests i-Tracker® : i-Tracker® Vedolizumab, i-Tracker® Anti-Vedolizumab, i-Tracker® Ustekinumab et i-Tracker® Anti-Ustekinumab, tous adaptés à l'i-Track^{10°}, son automate de dernière génération permettant un chargement continu (*random access*), ainsi qu'à l'analyseur automatisé IDS-iSYS, un analyseur fabriqué par la société IDS. Ces nouveaux coffrets de tests i-Tracker® permettent aux cliniciens d'ajuster le dosage des médicaments qui mesure les niveaux sériques et plasmatiques des biothérapies employées dans le traitement de nombreuses pathologies inflammatoires chroniques en gastroentérologie. Ils sont calibrés sur les standards internationaux de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS).

Le marquage CE de ces quatre nouveaux kits i-Tracker® est désormais effectué et leur mise sur le marché a été déclarée auprès de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé (ANSM). Ces kits, Vedolizumab et Ustekinumab, sont validés sur les molécules utilisées pour le traitement des maladies inflammatoires chroniques en gastroentérologie, comme la maladie de Crohn et la rectocolite hémorragique par exemple. Ce marquage CE de nouveaux kits de tests venant compléter la gamme LISA Tracker® s'inscrit

dans la stratégie de développement de la solution i-Track^{10®} dans les principaux centres hospitaliers et les laboratoires privés, tant en France qu'à l'international, dans les pays où Theradiag est présent.

Immobilisations

Theradiag SA

Période du 01/01/20 au 31/12/20
Edition du 24/03/21
Devise d'édition Euro

RUBRIQUES	Valeur brute début exercice	Augmentations par réévaluation	Acquisitions apports, création virements
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Frais d'établissement et de développement	3 925 267		984 405
Autres immobilisations incorporelles	2 127 647		24 898
TOTAL immobilisations incorporelles :	6 052 913		1 009 303
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Constructions installations générales			
Installations techniques et outillage industriel	1 443 196		81 730
Installations générales, agencements et divers	443 844		2 690
Matériel de transport			
Matériel de bureau, informatique et mobilier	216 474		25 342
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours	43 750		
Avances et acomptes			
TOTAL immobilisations corporelles :	2 147 264		109 762
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES			
Participations évaluées par mises en équivalence			
Autres participations	2 499 230		
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières	371 248		249 415
TOTAL immobilisations financières :	2 870 478		249 415
TOTAL GÉNÉRAL	11 070 655		1 368 480

RUBRIQUES	Diminutions par virement	Diminutions par cessions mises hors service	Valeur brute fin d'exercice	Réévaluations légales
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'étab. et de développement		168 718	4 740 953	
Autres immobilisations incorporelles		5 080	2 147 465	
TOTAL immobilisations incorporelles :		173 798	6 888 418	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions installations générales				
Install. techn., matériel et out. industriels		8 333	1 516 593	
Inst. générales, agencements et divers			446 534	
Matériel de transport				
Mat. de bureau, informatique et mobil.			241 816	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours		43 750		
Avances et acomptes				
TOTAL immobilisations corporelles :		52 083	2 204 944	
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations mises en équivalence				
Autres participations		2 499 230		
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immo. financières		131 741	488 922	
TOTAL immobilisations financières :		2 630 971	488 922	
TOTAL GÉNÉRAL		2 856 852	9 582 284	

Amortissements

Theradiag SA

Période du 01/01/20 au 31/12/20

Edition du 24/03/21

Devise d'édition Euro

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE				
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Montant début exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'étab. et de développement.	2 268 811	402 113	16 872	2 654 052
Autres immobilisations incorporelles	1 947 936	50 104		1 998 040
TOTAL immobilisations incorporelles :	4 216 747	452 217	16 872	4 652 092
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions installations générales				
Installations techn. et outillage industriel	1 346 476	56 059		1 402 535
Inst. générales, agencements et divers	299 350	39 863		339 213
Matériel de transport				
Mat. de bureau, informatique et mobil.	201 189	12 423		213 612
Emballages récupérables et divers				
TOTAL immobilisations corporelles :	1 847 015	108 345		1 955 360
TOTAL GÉNÉRAL	6 063 761	560 562	16 872	6 607 452

VENTILATIONS DES DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DE L'EXERCICE			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Frais d'établissement et de développement	402 113		
Autres immobilisations incorporelles	50 104		
TOTAL immobilisations incorporelles :	452 217		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Constructions installations générales			
Installations techniques et outillage industriel	56 059		
Installations générales, agencements et divers	39 863		
Matériel de transport			
Matériel de bureau, informatique et mobilier	12 423		
Emballages récupérables et divers			
TOTAL immobilisations corporelles :	108 345		
Frais d'acquisition de titres de participations			
TOTAL GÉNÉRAL	560 562		

Contrat de liquidités

Theradiag SA

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020

chiffres au 31 décembre 2020

N° compte	Libellé	Valeurs brutes				Dépréciations				Valeurs nettes	
		Ouverture	Acquisitions	Cessions	Clôture	Ouverture	Dotations	Reprises	Clôture	Ouverture	Clôture
27-6100	Créances diverses	3 925	159 488		163 413					3 925	163 413
27-7100	Actions propres	228 046	42 198	115 640	154 604	99 013		99 013	0	129 033	154 604

Provisions Inscrites au Bilan

Theradiag SA

Période du 01/01/20 au 31/12/20
Edition du 24/03/21
Devise d'édition Euro

RUBRIQUES	Montant début exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin exercice
Prov. pour reconstitution des gisements Provisions pour investissement Provisions pour hausse des prix Amortissements dérogatoires Dont majorations exceptionnelles de 30% Provisions pour prêts d'installation Autres provisions réglementées				
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES				

Provisions pour litiges	14 000		14 000	
Prov. pour garant. données aux clients				
Prov. pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pertes de change				
Prov. pour pensions et obligat. simil.				
Provisions pour impôts				
Prov. pour renouvellement des immo.				
Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer				
Autres prov. pour risques et charges				
PROV. POUR RISQUES ET CHARGES	14 000		14 000	

Prov. sur immobilisations incorporelles	390 269			390 269
Prov. sur immobilisations corporelles				
Prov. sur immo. titres mis en équival.				
Prov. sur immo. titres de participation	2 499 230		2 499 230	
Prov. sur autres immo. financières	99 013		99 013	
Provisions sur stocks et en cours		28 152		28 152
Provisions sur comptes clients	102 696	2 586	98 050	7 232
Autres provisions pour dépréciation	29 661		29 661	
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION	3 120 869	30 738	2 725 954	425 654

TOTAL GÉNÉRAL	3 134 869	30 738	2 739 954	425 654
----------------------	------------------	---------------	------------------	----------------

État des Échéances des Créances et Dettes

Theradiag SA

Période du 01/01/20 au 31/12/20
Édition du 24/03/21
Devise d'édition Euro

ÉTAT DES CRÉANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières	488 922		488 922
TOTAL de l'actif immobilisé :	488 922		488 922
DE L'ACTIF CIRCULANT			
Clients douteux ou litigieux	7 981		7 981
Autres créances clients	1 411 286	1 411 286	
Créance représent. de titres prêtés ou remis en garantie			
Personnel et comptes rattachés	16 000	16 000	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	2 162	2 162	
État - Impôts sur les bénéfices	383 838	383 838	
État - Taxe sur la valeur ajoutée	92 806	92 806	
État - Autres impôts, taxes et versements assimilés			
État - Divers			
Groupe et associés			
Débiteurs divers	16 910	16 910	
TOTAL de l'actif circulant :	1 930 983	1 923 002	7 981
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	241 279	241 279	
TOTAL GÉNÉRAL	2 661 184	2 164 280	496 904

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Auprès des établissements de crédit :				
- à 1 an maximum à l'origine				
- à plus d' 1 an à l'origine	2 083 214		2 083 214	
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	2 910 091	2 910 091		
Personnel et comptes rattachés	492 612	492 612		
Sécurité sociale et autres organismes	412 309	412 309		
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée				
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	41 760	41 760		
Dettes sur immo. et comptes rattachés				
Groupe et associés				
Autres dettes	129 691	129 691		
Dette représentat. de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAL GÉNÉRAL	6 069 677	3 986 463	2 083 214	

Charges et Produits Constatés d'Avance

Theradiag SA

Période du 01/01/20 au 31/12/20
Edition du 24/03/21
Devise d'édition Euro

RUBRIQUES	Charges	Produits
Charges ou produits d'exploitation	241 279	
Charges ou produits financiers		
Charges ou produits exceptionnels		
TOTAL	241 279	

Détail des Produits Exceptionnels et Charges Exceptionnelles

Theradiag SA

Période du 01/01/20 au 31/12/20

Edition du 24/03/21

Devise d'édition Euro

PRODUITS EXCEPTIONNELS	Montant	Imputé au compte
Sur opération de gestion	1 513	778 - 000
Bonis sur cessions d'actions propres	288 109	778 - 300

TOTAL	289 622	
--------------	----------------	--

CHARGES EXCEPTIONNELLES	Montant	Imputé au compte
Dépenses liées à l'AG extraordinaire du 25/06/2020 + Indemnité collaborateur	137 934	671 - 800
Malis sur cessions d'actions propres	202 063	678 - 300

TOTAL	339 997	
--------------	----------------	--

Engagements Financiers

Theradiag SA

Période du 01/01/20 au 31/12/20
Edition du 24/03/21
Devise d'édition Euro

ENGAGEMENTS DONNÉS	Montant
En cours Factor	754 385
Commandes fermes	
Engagements en matière de pensions, retraites et indemnités	378 136
Baux commerciaux : loyers annuels du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2023	860 467

TOTAL	1 992 988
--------------	------------------

ENGAGEMENTS RECUS	Montant
Avals et cautions et garanties	
Autres engagements reçus :	

TOTAL	
--------------	--

Ventilation du Chiffre d'Affaires Net

Theradiag SA

Période du 01/01/20 au 31/12/20

Edition du 24/03/21

Devise d'édition Euro

RÉPARTITION PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ	Montant
Distribution	3 192 757
In House	7 220 539

TOTAL	10 413 296
--------------	-------------------

RÉPARTITION PAR MARCHÉ GÉOGRAPHIQUE	Montant
France	5 648 751
Export	4 764 545

TOTAL	10 413 296
--------------	-------------------

Crédit-baux

Theradiag SA

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020

Rubriques	Installations matériel outillage
Valeur d'origine :	628 003
Amortissements :	
- cumuls des exercices antérieurs	152 877
- dotations de l'exercice	129 810
Total	282 688

Redevances payées :	
- cumuls des exercices antérieurs	156 780
- dotations de l'exercice	121 229
Total	278 009

Redevances restant à payer :	
- à un an au plus	130 515
- à plus d'un an et cinq ans au plus	182 159
- à plus de cinq ans	0
Total	312 674

Valeur résiduelle :	
- à un an au plus	594
- à plus d'un an et cinq ans au plus	5 071
- à plus de cinq ans	
Total	5 665

Montant pris en charge dans l'exercice	121 229
--	---------

Dettes Garanties par des Sûretés Réelles

Theradiag SA

Période du 01/01/20 au 31/12/20
Edition du 24/03/21
Devise d'édition Euro

RUBRIQUES	Montant garanti
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	183 214
Emprunts et dettes financières divers	
TOTAL	183 214

Tableau de variation des capitaux propres

Theradiag SA

Période du 01/01/20 au 31/12/20
Edition du 24/03/21
Devise d'édition Euro

	Solde Initial	Augmentation	Diminution	Solde Final
Capital social	14 765 957	80 050	6 013 067	8 832 940
Primes liées au capital social	10 542 151	51 662	48 846	10 544 967
Écart de réévaluation				
Réserves				
Réserve légale				
Réserves indisponibles				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Ecart d'équivalence				
Report à nouveau	(20 260 988)	6 361 976		(13 899 012)
Résultat de l'exercice	348 908	(231 053)	348 908	(231 053)
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL	5 396 028	6 262 635	6 410 821	5 247 842

Composition du Capital Social

Theradiag SA

Période du 01/01/20 au 31/12/20
Edition du 24/03/21
Devise d'édition Euro

CATEGORIES DE TITRES	Nombre	Valeur nominale
1 - Actions ou parts sociales composant le capital soc. au début de l'exercice	8685857	1,01
2 - Actions ou parts sociales émises pendant l'exercice	28733	1,01
3 - Actions ou parts sociales remboursées pendant l'exercice		
4 - Actions ou parts sociales composant le capital social en fin d'exercice	8714590	1,01

Exercice de BSA : 28 733 titres

Attributions d'actions gratuites : 14 662 titres

Répartition du capital social et des droits de vote

Theradiag SA

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020

	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de droits de vote exerçables	% des droits de vote
Actions autodétenues	70 276	0.81%	N/A	N/A
Management	18 181	0.21%	21 700	0.25%
Autres actionnaires	8 626 133	98.98%	8 674 545	99.8%
Total	8 714 590	100.0%	8 696 245	100.0%

Le tableau ci-dessus indique le nombre de droits de vote et les pourcentages de droits de vote exprimés sur la base de l'ensemble des actions auxquelles sont attachés des droits de vote, y compris les actions privées de droit de vote telles que les actions auto-détenues.

Instruments dilutifs

Theradiag SA

Situation au 31/12/2020

Instruments	Nombre d'instruments exerçables au 31/12/2020	Nombre maximal d'actions potentielles de 1,01 euro de valeur nominale chacune (1)	Dilution potentielle sur la base du nombre d'actions existantes au 31/12/2020 (2)	Dilution potentielle sur la base du nombre d'actions potentielles total (3)
BSA 2	1	23 810	0.28%	0.28%
BSA 6	61 390	61 390	0.73%	0.72%
Nombre total d'actions nouvelles à provenir des instruments donnant accès au capital		85 200	1.01%	1.00%

(1) ceci en application de la 5ème résolution adoptée par l'Assemblée des actionnaires du 29 mai 2012 qui prévoit les modalités d'ajustement des parités pour les titulaires de BSA 2

(2) en tenant compte d'un capital divisé en: 8 455 485 actions de 1,01 € de valeur nominale chacune au 31/12/2020*

(3) en tenant compte d'un capital potentiel divisé en : 8 540 685 actions de 1,01 € de valeur nominale chacune au 31/12/2020

* L'augmentation de capital à la suite de l'exercice de 308.950 BSA 4 en date du 16 octobre 2020 a été constatée lors de la réunion du Conseil d'administration du 28 janvier 2021

Déficits reportables

Theradiag SA

en €	31/12/2020	31/12/2019
Déficits reportables	34 932 076	34 387 829

Effectif Moyen

Theradiag SA

Période du 01/01/20 au 31/12/20
Edition du 24/03/21
Devise d'édition Euro

EFFECTIFS	Personnel salarié	Personnel mis à disposition de l'entreprise
Cadres	29	
Agents de maîtrise et techniciens	22	
Employés	6	
Ouvriers		
	TOTAL	57

Etat des stock par nature d'activité

Theradiag SA

Situation au 31 /12 /2020

STOCKS PAR NATURE D'ACTIVITE	Montant
In House	1 448 105
Négoce	2 093 496
Total	3 541 601

Rémunération des dirigeants

Theradiag SA

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020

Poste	Nature	Montant
Dirigeant	Rémunération	217 575
Administrateur	Jetons de présence	124 800

Honoraires des Commissaires aux comptes

Theradiag SA

en €	Exercice 2020
Vérification des comptes	34 083
Autres vérifications légales	
Total	34 083

Avances conditionnées

Theradiag SA

NATURE	31/12/2020	31/12/2019
Avance PISI - projet Tracker	891 537	927 553
Avance BPI - projet Carena	0	206 680
TOTAL	891 537	1 134 233